

Mikroskop

№: 1

P: 86

Rapport

27/5/1987

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

BUREAU CONSTRUCTIONS.

Rapport de mission effectuée
du 24 au 27 Mai 1987 à KIBUYE.

Objet: Lettre de commande des

travaux du Stade de KIBUYE.
Du 24 au 27 Mai 1987, j'étais à KIBUYE à la demande du Préfet de Préfecture pour voir dans quelle mesure le Chantier "Stade Régional de KIBUYE" pouvait démarrer.

Un premier jeu de plans du Stade avait été remis à la Préfecture pour appréciation avant de faire les plans d'exécution et de détail. L'entrepreneur retenu par la Préfecture avait eu droit aussi au jeu de plan "avant projet". Compte tenu de l'urgence du dossier, et de la procédure d'attribution du marché retenue par la Préfecture, le bureau construction du MIJEUCCOOP a décidé d'établir les plans de principe de la tribune couverte et faire prévoir dans le contrat un article relatif à l'exécution des détails et plans d'exécution par l'entrepreneur retenu par la Préfecture.

A KIBUYE, après avoir fait l'exposé des études faites et à faire au Préfet, j'ai présenté un projet de contrat liant la Préfecture à l'entreprise. Après quelques corrections faites par le Préfet, le contrat a été donné à la dactylographie. Par la suite, l'entrepreneur a été reçu par le Préfet. Son offre a été acceptée à condition qu'il accorde un rabais de 5%; L'entrepreneur n'a accordé que 3%. Il a été ensuite procédé à la signature du contrat d'entreprise et au déblocage de l'avance de démarrage. L'entrepreneur s'est engagé à démarrer les travaux de construction de la tribune le 1er Juin 1987. Nous avons eu aussi à visiter le Stade de KIBUYE et les lieux d'implantation des ouvrages.

Le 26 Mai, j'étais à GISHYITA, au C.F.J. Deux bâtiments étaient en cours de construction lors de notre visite, début avril 87 : il s'agit de l'atelier de couture et du bâtiment d'élevage. Actuellement, les gros travaux sont finis et il ne reste plus que quelques travaux de finition. Un bon de commande de matériaux aurait été établi par le tâcheron et déposé à la Préfecture, ceci, afin de finir ce qui a été entrepris. Je n'ai malheureusement pas eu aucune information précise sur les quantités et les types de matériaux commandés, le Sous Préfet ayant en charge la gestion de la subdélégation du C.F.J. de GISHYITA étant absent.

clit
le 2 juin '87

RAPPORT DE MISSION :

Sur requête du Directeur du Centre de Gishyita, une délégation du MIJEUCCOP a requis les services préfectoraux pour examiner, étudier et proposer des solutions à la problématique d'évolution du chantier des Jeunes de l'Ouest, problématique découlant essentiellement de la menace de dépassement des fonds alloués à l'installation de ce chantier.

LA PROBLEMATIQUE :

- Au cours de l'exercice 1986 une subdélégation de 1.200.000 de FRW a été débloquée pour l'installation du chantier des Jeunes Gishyita.

La fin de l'exercice affichait les engagements budgétaires totalisant 1.267.268 francs rwandais.

L'exercice se clôtura avec un mali de 67.268 FRW qui s'explique par une confusion qui s'est introduite au niveau des destinations des subdélégations " APPUI AUX GROUPEMENTS DE (300.000) et fonds d'installation des jeunes de l'Ouest (1.200.000 FRW). Cette confusion a conduit le S/Gestionnaire des crédits à la Préfecture à croire qu'il y avait disponibilité de 1.500.000 FRW au lieu de (1.200.000 FRW). Voir à ce sujet le rapport établi le 24.10.1986 par le S/Gestionnaire des Crédits au MIJEUCCOP.

- L'exercice 1987 connu une subdélégation de 1.700.000 FRW instruite et défendue par le rapport du 5.2.1987 (cfr rapport Christian Couliadiaty) ce qui portait la subdélégation à un total de 2.900.000 FRW).

- Le rapprochement des disponibilités et des engagements des fonds nous a *conclus* à craindre à l'endroit des matériaux :- une surestimation quant aux quantités commandées au tarif de transport;
à l'endroit de la main d'oeuvre : un recrutement peu intelligent de la main d'oeuvre composée en moyenne 40 maçons et 40 manoeuvres par mois pour un chantier qui, au premier ~~travaux~~ abord, nécessiterait 10 maçons et 10 manoeuvres par mois sans penser qu'il y a sur place une disponibilité de 60 jeunes qui auraient pu exécuter les petits travaux d'aménagement du terrain.

- Notre descente sur les lieux les 9 et 10 Avril 1987 nous a permis d'observer et de faire le constat suivant:

- La ^surestimation des matériaux était manifeste.

Nos estimations suivant le métré établi sur place sont de l'ordre de 950.000 FRW contre 1.020.000 FRW relevés sur les bons de commande présentés (70.450 FRW de différence). Ci-après les détails de nos estimations.

2 . ESTIMATION DES BESOINS EN MATERIAUX SUIVANT LE METRE
établi le 09 et 10 avril 1987.

DESIGNATION	: UNITE	: PRIX UNITAIRE:	QUANTITE:	PRIX TOTAL
-Briques cuites	: pce	: 3	: 52.000:	156.000
-Transport des briques:	pce	: 1	: 52 000:	52.000
-Sable ⊕	: m ³	: 200	: 15:	3.000
-Transport de sable ⊕	: tour	: 1000	: 8:	8.000
-Moellons ⊕	: m ³	: 300	: 40:	12000
-Transport de moellons:	tour	: 1000	: 9:	9.000
-Clous pour tôles +*	: Kg	: 20	: 300:	6.000
-Transport de moellons:	tour	: 2000	: 23:	46.000
-Tôles ordinaires ⊕ *	: pce	: 460	: 120:	55.200
-Arbres ^{du} poulaillers ⊕ *	: pce	: 4	: 250:	1.000
-Chevrons ⊕ *	: long	: 220	: 80:	17.600
-Madriers	*: Long	: 35	: 450:	15.750
-Transport chevrons ⊕ :	:	:	:	:
madriers	* : ff	: -	: - :	7.000
-Ciment	* : sac	: 60	: 1600 :	96.000
-Clous	* : Kg	: 40	: 180 :	7.200
-Porte métallique	:	:	:	:
210 x 90	: pce	: 18000	: 1 :	18.000
-Fenêtres métalliques :	:	:	:	:
120 x 100 + grillage :	pce	: 8000	: 4 :	32.000
-V [^] tres	: pce	: 1500	: 6 :	9.000
-M [^] stic	: Kg	: 300	: 15 :	4.500
-Fenêtre simple 80x60 :	pce	: 1500	: 1 :	1.500
-Couvre points	: L ng	: 140	: 50 :	7.000
-T [^] riplex	:feuilles:	1000	: 30 :	30.000
-Peinture	: Kg	: 490	: 40 :	19.600
-Arbres pour clôture	: pce	: 250	: 60 :	15.000
-Fer à béton Ø 6	:Longueur:	450	: 10 :	4.500
-Main d'oeuvre 1 au	:	:	:	:
31/03/87 (selon liste de paie fournie)	:	:	:	237.050
TOTAL				869.900Frs

- Les besoins défendables en sables sont de 18 % par rapport aux prévisions de MUTEEMBEREZI Faustin.
- Les besoins défendables en moëllon sont de 42 % par rapport aux prévisions des MUTEEMBEREZI Faustin
- Les besoins défendables en tôles sont de 66 % par rapport aux prévisions de MUTEEMBEREZI Faustin
- Les besoins défendables en arbres sont de 19 % par rapport aux prévisions de MUTEEMBEREZI Faustin
- Les besoins défendables en chevrons sont de 61 % par rapport aux prévisions de MUTEEMBEREZI Faustin?

Ce qui gonfle les prévisions déjà de 72.850 FRW.

Le temps dont nous disposons ne nous a pas permis d'examiner les autres détails. Nous venions d'avoir là la confirmation de notre crainte.

- A l'endroit de la main-d'oeuvre, pire qu'une crainte ce fut la désolation car le rendement d'un maçon assisté de son aide a été de 1 m² construit en 3 jours, cela pendant tout le mois de mars.

La présence de la main-oeuvre sur le chantier a été également vérifiée. Elle fut présente conformément aux déclarations de créance mais pour un rendement qui frise l'absurdité (1 m² / 24 h)

- Les tarifs de transports ont été fixés ^{sur base} des références inconnues: 2.000 F/ tout représente 67 F/Km pour un véhicule de charge utile entre 2501 Kg et 4.000 Kg qui doit légalement facturer 55 F/Km : 12 F de différence au Km.
- Nous avons regretté [redacted] la non consultation du Directeur de Chantier pour obtenir les conseils utiles avant la transmission des bons de commande.
- Nous comprenons mais regrettons que les mauvais bons de commandes aient été approuvés par le Bourgmestre de Gishyita qui n'a manifestement pas eu le temps de les vérifier et de les examiner.
- Nous avons enregistré un handicap que nous ne nous expliquons pas encore qui réside à l'absence du suivi de l'exécution des travaux par l'instructeur maçon affecté à Gishyita. Dans la même ordre d'idées la contribution des élèves dans l'exécution des petites besognes a été totalement absente.

Conclusion :

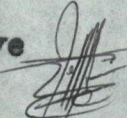
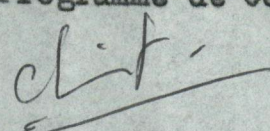
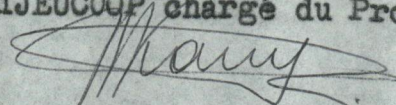
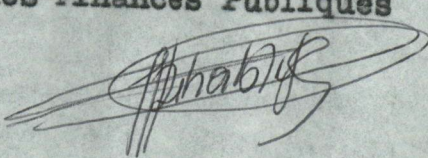
- 1 La requête du Directeur du centre à son fondement car la non disponibilité des fonds pour acheter des toitures crée une menace ^{d'}effondrement des constructions non couvertes en cette saison de pluie.

Nous regrettons cependant qu'il l'ait adressée directement au Ministre alors qu'une solution appropriée et immédiate - quelques provisions soit-elle - aurait pu être trouvée sur place.

Nous avons à cette effet identifiés les besoins urgents pour lesquels il y a lieu d'établir un bon de commande sur le champ pour éviter l'effondrement de ces bâtisses. (cfr besoins désignés par le signe * dans nos estimations. Ils totalisent 205.750 FRW).

2. Il y a lieu de clarifier la structure adéquate et efficient qui aidera le maître maçon à établir des bons de commande réalistes. Nous suggérons: l'établissement des bons de commande par un collège: Maître maçon directeur du chantier et l'instructeur maçon. L'approbation desdits bons de commande par le Bourgmestre. La vérification effective de ces bons de commande par la Préfecture. En effet si les bons de commande qui ont déclenché cette problématique avaient été vérifiés, le dépassement n'aurait été que de l'ordre de 156.514 Frs ce qui n'est pas alarmant.
3. L'évolution actuelle du chantier ne nécessite plus que 3 maçons, 6 charpentiers et 9 manoeuvres pour parer aux urgences pendant quinze jours.
4. Le dépassement constaté est dû en grande partie à ce que l'on a imputé à la subdélégation 1987 les factures impayées alors que prévues sur l'exercice 1986: 197.801^{fr} rien que pour les salaires!

Fait à Kibuye, le 10/4/1987.

- NSABIMANA Joseph, S/Préfet de Préfecture Kibuye 
- Christian Couliadiat, U.N.V. chargé du Programme de Construction au MIJEUCOOP 
- KANYANKORE J.M.V. Agent du MIJEUCOOP chargé du Programme des Constructions au MIJEUCOOP 
- ZIHABANDI Ananie, Contrôleur des Finances Publiques 

Diffusion auprès de:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
- Monsieur le Préfet de Préfecture KIBUYE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT / UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

KIGALI / RWANDA

Boîte postale 445

Téléphone : 5381
Télex : UNDP 28

Adresse télégraphique : UNDEVPRO

A : Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif.

De : COULIDIATY Christian
Bureau Constructions MIJEUCOOP.

Concerne: Rapport de mission effectuées à SHYOGWE et à GISHYITA.

1) SHYOGWE: Suite à votre instruction, KANYANKORE Jean Marie Vianney et moi même nous sommes rendus à SHYOGWE pour évaluer les travaux de réparation de la toiture, des plafonds et des ouvertures du bâtiment principal du Centre de Formation des Jeunes.

La toiture en tuiles repose sur des roseaux et sur des grosses poutres en bois. Du fait de l'infiltration des eaux de pluies les roseaux pourissent. Mais les poutres, celles que nous avons pu voir, sont encore bonnes. Le faux plafond aussi est fait de nattes de roseaux sur lesquelles il a été appliqué un mortier de terre lissé et peint. Du fait aussi de l'infiltration des eaux de pluie ce faux plafond commence à lâcher par endroit.

Toutes les ouvertures intérieures comme extérieures sont en bois et la plupart ne ferment pas; suite à des déformations; des vitres manquent çà et là et les fenêtres manquent aussi de grilles de protection.

En conclusion, nous suggérons le remplacement de la couverture en tuiles par une couverture en tôles; la pose d'un plafond en isorel sur bois de solivage, la pose de portes isoplanes intérieurement, la pose de fenêtres et de portes métalliques extérieurement.

Veuillez trouver ci-joint le devis estimatif des travaux de réfection.

Kigali, le 13/04/1987.

DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX DE REFECTION
AU C.F.J. DE SHYOGWE.

N°	DESIGNATION	U	Q	P.U	P.T
1	2	3	4	5	6
	I) BATIMENT PRINCIPAL:				
	-Couverture en tôles 28 S.G. prélaquées	m2	262,5	2500	656.250
	-Plafond en isorel	m2	135,5	1500	203.250
	-Peinture sur plafond	m2	135,5	300	40.650
	-Peinture sur mur	m2	544	300	163.200
	-Maçonnerie (e=20)	m2	10	1600	16.000
	-Crépissage	m2	20	350	7.000
	-Portes isoplènes avec serrure(0,90X2,10)	Pce	5	10000	50.000
	-Portes métalliques vitres avec grille de protection et serrure de sécurité 1,60 X 2,55	Pce	2	30600	61.200
	-Portes métalliques vitres avec grille de protection et serrure de sécurité 0,90 X 2,10	Pce	3	14175	42.525
	-Fenêtres métalliques vitres avec grille de protection 2,0 X 1,70	Pce	3	25500	76.500
	-Fenêtres métalliques vitres avec grille de protection 135,5 X 1,10	Pce	1	11140	11.140
	.../...				

MIJEUCOOP

CELLULE DE CONSTRUCTION

N°	DESIGNATION	U	Q	P.U	P.T
1	2	3	4	5	6
	- Fenêtres métalliques vitres avec grille de protection 0,95 X 1,70	Pce	4	12110	48.440
	- Peinture à l'huile	m2	26	400	10.400
TOTAL				1.386.555 FRW.	

KIGALI, Le 13/04/1987.

DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX DE REFECTION
AU C.F.J. DE SHYOGWE.

N°	DESIGNATION	U	Q	P.U	P.T
1	2	3	4	5	6
II. ANNEXES AU BATIMENT PRINCIPAL.					
	- Couverture en tôles 28 BG prélaquées	m2	260	2500	650.000
	- Plafond en isorel	m2	110	1500	165.000
	- Peinture sur plafond	m2	110	300	33.000
	- Peinture sur murs	m2	140	300	42.000
	- Portes isoplans avec serrure 0,90 X 2,10	Pce	8	10000	80.000
	- Portes métalliques avec vitres, grille et serrure 0,90 X 2,10	Pce	5	14175	70.875
	- Fenêtres métalliques avec vitres et grille 1,10 X 0,90	Pce	4	7425	29.700
	- Fenêtres métalliques avec vitres et grille 0,60 X 0,50	Pce	2	2250	4.500
	- Fenêtres métalliques avec vitres et grille 1,35 X 1,10	Pce	7	11140	77.980
	- Peinture à l'huile	m2	23	400	9.200
			TOTAL		1.162.295 FRW.

2) GISHYITA: En plus de notre contrôle périodique des travaux de construction, Monsieur le Secrétaire Général du MIJEUCOOP nous avait donné comme instruction d'examiner, étudier et proposer des solutions au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif sur la problématique d'évolution du Chantier de 1^{er} Ouest, en collaboration avec les services préfectoraux. Nous nous sommes donc rendus à GISHYITA les 9 et 10 Avril 1987 avec =

- Monsieur NSABIMANA Joseph, Sous Préfet de la Préfecture à KIBUYE qui a présidé la mission;
- Monsieur ZIHABANDI Ananie, contrôleur des finances publiques, Préfecture de KIBUYE;
- Monsieur KARANGWA Vincent, Encadreur Adjoint, Préfecture de KIBUYE.

Veillez trouvez ci-joint notre rapport conjoint. La mission à quitté KIBUYE à 20H40 pour arriver à KIGALI à 0H30.

RAPPORT DE MISSION :

Sur requête du Directeur du Centre de Gishyita, une délégation du MIJEUCCOP a requis les services préfectoraux pour examiner, étudier et proposer des solutions à la problématique d'évolution du chantier des Jeunes de l'Ouest, problématique découlant essentiellement de la menace de dépassement des fonds alloués à l'installation de ce chantier.

LA PROBLEMATIQUE :

- Au cours de l'exercice 1986 une subdélégation de 1.200.000 de FRW a été débloquée pour l'installation du chantier des Jeunes Gishyita.
La fin de l'exercice affichait les engagements budgétaires totalisant 1.267.268 francs rwandais.

L'exercice se clôtura avec un mali de 67.268 FRW qui s'explique par une confusion qui s'est introduite au niveau des destinations des subdélégations " APPUI AUX GROUPEMENTS DE (300.000) et fonds d'installation des jeunes de l'Ouest (1.200.000 FRW). Cette confusion a conduit le S/Gestionnaire des crédits à la Préfecture à croire qu'il y avait disponibilité de 1.500.000 FRW au lieu de (1.200.000 FRW). Voir à ce sujet le rapport établi le 24.10.1986 par le S/Gestionnaire des Crédits au MIJEUCCOP.

- L'exercice 1987 connu une subdélégation de 1.700.000 FRW instruite et défendue par le rapport du 5.2.1987 (cfr rapport Christian Couliadiaty) ce qui portait la subdélégation à un total de 2.900.000 FRW).
- Le rapprochement des disponibilités et des engagements des fonds nous a conduits à craindre à l'endroit des matériaux :- une surestimation quant aux quantités commandées au tarif de transport;
à l'endroit de la main d'oeuvre : un recrutement peu intelligent de la main d'oeuvre composée en moyenne 40 maçons et 40 manoeuvres par mois pour un chantier qui, au premier index abord, nécessiterait 10 maçons et 10 manoeuvres par mois sans penser qu'il y a sur place une disponibilité de 60 jeunes qui auraient pu exécuter les petits travaux d'aménagement du terrain.
- Notre descente sur les lieux les 9 et 10 Avril 1987 nous a permis d'observer et de faire le constat suivant:
 - La surestimation des matériaux était manifeste.
Nos estimations suivant le métré établi sur place sont de l'ordre de 950.000 FRW contre 1.020.000 FRW relevés sur les bons de commande présentés (70.450 FRW de différence). Ci-après les détails de nos estimations.

.../...

2 . ESTIMATION DES BESOINS EN MATERIAUX SUIVANT LE METRE
établi le 9 et 10 avril 1987.

DESIGNATION	: UNITE	: PRIX UNITAIRE	: QUANTITE	: PRIX TOTAL
-Briques cuites	: pce	: 3	: 52.000	: 156.000
-Transport des briques	: pce	: 1	: 52 000	: 52.000
-Sable ⊕	: m3	: 200	: 15	: 3.000
-Transport de sable ⊕	: tour	: 1000	: 8	: 8.000
-Moellons ⊕	: m3	: 300	: 40	: 12000
-Transport de moellons	: tour	: 1000	: 9	: 9.000
-Clous pour tôles +*	: Kg	: 20	: 300	: 6.000
-Transport de moellons	: tour	: 2000	: 23	: 46.000
-Tôles ordinaires ⊕ *	: pce	: 460	: 120	: 55.200
-Arbres ^{du} peulailleurs ⊕ *	: pce	: 4	: 250	: 1.000
-Chevrons ⊕	*: long	: 220	: 80	: 17.600
-Madriers	*: Long	: 35	: 450	: 15.750
-Transport chevrons ⊕	:	:	:	:
madriers	*: ff	: -	: -	: 7.000
-Ciment	*: sac	: 60	: 1600	: 96.000
-Clous	*: Kg	: 40	: 180	: 7.200
-Porte métallique	:	:	:	:
210 x 90	: pce	: 18000	: 1	: 18.000
-Fenêtres métalliques	:	:	:	:
120 x 100 + grillage	: pce	: 8000	: 4	: 32.000
-V [^] tres	: pce	: 1500	: 6	: 9.000
-M stic	: Kg	: 300	: 15	: 4.500
-Fenêtre simple 80x60	: pce	: 1500	: 1	: 1.500
-Couvre points	: L ng	: 140	: 50	: 7.000
-T [^] iplex	: feuilles	: 1000	: 30	: 30.000
-Peinture	: Kg	: 490	: 40	: 19.600
-Arbres pour clôture	: pce	: 250	: 60	: 15.000
-Fer à béton Ø 6	: Longueur	: 450	: 10	: 4.500
-Main d'oeuvre 1 au	:	:	:	:
31/03/87 (selon liste de paie fournie)	:	:	:	: 237.050
TOTAL				: 869.900Frs

- Les besoins défendables en sables sont de 18 % par rapport aux prévisions de MUTEMBEREZI Faustin.
- Les besoins défendables en moëllon sont de 42 % par rapport aux prévisions des MUTEMBEREZI Faustin
- Les besoins défendables en tôles sont de 66 % par rapport aux prévisions de MUTEMBEREZI Faustin
- Les besoins défendables en arbres sont de 19 % par rapport aux prévisions de MUTEMBEREZI Faustin
- Les besoins défendables en chevrons sont de 61 % par rapport aux prévisions de MUTEMBEREZI Faustin?

Ce qui gonfle les prévisions déjà de 72.850 FRW.

Le temps dont nous disposons ne nous a pas permis d'examiner les autres détails. Nous venions d'avoir là la confirmation de notre crainte.

- A l'endroit de la main-d'oeuvre, pire qu'une crainte ce fut la désolation car le rendement d'un maçon assisté de son aide a été de 1 m² construit en 3 jours, cela pendant tout le mois de mars.

La présence de la main-oeuvre sur le chantier a été également vérifiée. Elle fut présente conformément aux déclarations de créance mais pour un rendement qui frise l'absurdité (1 m² / 24 h)

- Les tarifs de transports ont été fixés ^{sur base} des références inconnues: 2.000 F/ tout représente 67 F/Km pour un véhicule de charge utile entre 2501 Kg et 4.000 Kg qui doit légalement facturer 55 F/Km : 12 F de différence au Km.
- Nous avons regretté la non consultation du Directeur de Chantier pour obtenir les conseils utiles avant la transmission des bons de commande.
- Nous comprenons mais regrettons que les mauvais bons de commandes aient été approuvés par le Bourgmestre de Gishyita qui n'a manifestement pas eu le temps de les vérifier et de les examiner.
- Nous avons enregistré un handicap que nous ne nous expliquons pas encore qui réside à l'absence du suivi de l'exécution des travaux par l'instructeur maçon affecté à Gishyita. Dans la même ordre d'idées, la contribution des élèves dans l'exécution des petites besognes a été totalement absente.

Conclusion :

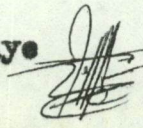
- 1 La requête du Directeur du centre a son fondement car la non disponibilité des fonds pour acheter des toitures crée une menace ^{d'}effondrement des constructions non couvertes en cette saison de pluie.

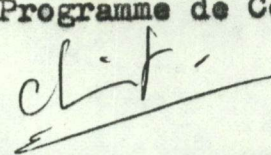
Nous regrettons cependant qu'il l'ait adressée directement au Ministre alors qu'une solution appropriée et immédiate - quelque provision soit-elle - aurait pu être trouvée sur place.

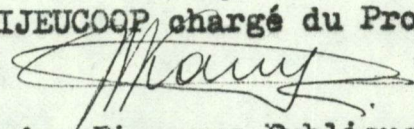
Nous avons à cette effet identifiés les besoins urgents pour lesquels il y a lieu d'établir un bon de commande sur le champ pour éviter l'effondrement de ces bâtisses. (cfr besoins désignés par le signe * dans nos estimations. Ils totalisent 205.750 FRW).

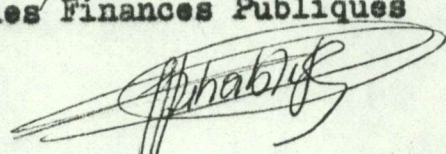
2. Il y a lieu de clarifier la structure adéquate et efficient qui aidera le maître maçon à établir des bons de commande réalistes. Nous suggérons: l'établissement des bons de commande par un collège: Maître maçon directeur du chantier et l'instructeur maçon. L'approbation desdits bons de commande par le Bourgmestre. La vérification effective de ces bons de commande par la Préfecture. En effet si les bons de commande qui ont déclanché cette problématique avaient été vérifiés, le dépassement n'aurait été que de l'ordre de 156.514 Frs ce qui n'est pas alarmant.
3. L'évolution actuelle du chantier ne nécessite plus que 3 maçons, 6 charpentiers et 9 manoeuvres pour parer aux urgences pendant quinze jours.
4. Le dépassement constaté est dû en grande partie à ce que l'on a imputé à la subdélégation 1987 les factures impayées alors que prévues sur l'exercice 1986: 197.801^{fr} rien que pour les salaires!

Fait à Kibuye, le 10/4/1987.

- NSABIMANA Joseph, S/Préfet de Préfecture Kibuye 

- Christian Couliadiat, U.N.V. chargé du Programme de Construction au MIJEUCOOP 

- KANYANKORE J.M.V. Agent du MIJEUCOOP chargé du Programme des Constructions au MIJEUCOOP 

- ZIHABANDI Ananie, Contrôleur des Finances Publiques 

Diffusion auprès de:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
- Monsieur le Préfet de Préfecture

KIBUYE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT / UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

KIGALI / RWANDA

Boîte postale 445

Téléphone : 5381
Télex : UNDP 28

Adresse télégraphique : UNDEVPRO

A : OUDOT Pierre, CTP RWA/86/011

DE: COULIDIATY Christian, O.P.E./RWA/80/010

Concerne: Activités du Bureau des Constructions au
Ministère de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif.

Veillez trouver ci-dessous les projets retenus par le
Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et confiés au Bureau
des Constructions soit pour étude, soit pour suivi des Chantiers. Il
faudrait noter qu'en plus, des interventions ponctuelles sont souvent
demandées bien que ne figurant pas sur notre "tableau de bord".

A) CHANTIERS EN ACTIVITES.

1) Chantier de l'Ouest. (GISHYITA, Préfecture de KIBUYE;
165 Km de KIGALI, 4 heures de route).

Le Chantier de l'Ouest comprend: un bâtiment principal
avec 3 salles de classe et une direction, un magasin de stockage, un
atelier de menuiserie, un atelier de couture, et un bâtiment d'élevage
pour poules pondeuses. Le bâtiment d'élevage et l'atelier de couture sont
en cours de construction; Le reste est en finition.

Les matériaux utilisés sont locaux: briques cuites et briques
adabes; charpentes en bois (sticks); mortier en terre....etc.

Le bâtiment principal est une ancienne maison appartenant
à la Commune. Ce bâtiment a été réaménagé pour les besoins du Centre. La
réfection de ce bâtiment a commencé avant la création de notre bureau.

.../...

Les magasins de stockage et l'atelier de menuiserie ont été implantés par la Commune.

Le Chantier de l'Ouest est financé sur le budget ordinaire et les fonds sont débloqués par tranches. Ces fonds, appelés subdélégations sont gérés par le Bourgmestre de GISHYITA et la Préfecture de KIBUYE.

Pour ce Chantier, le Bourgmestre a recruté un Chef de Chantier. Le Chef de Chantier recrute les ouvriers, établit les listes de paie, fait les commandes de matériaux. Les factures sont visées par le Bourgmestre et la Préfecture autorise les paiements.

Pour le moment, le rôle de notre bureau consiste à assurer le suivi technique du Chantier, à faire des rapports au Ministre sur l'état d'avancement des travaux, et préparer les plans des futurs bâtiments. Nous avons déjà fait les plans du bâtiment d'élevage pour poules pondeuses.

D'ores et déjà, nous devons concevoir des plans pour la construction d'une cuisine, d'un réfectoire et d'un dortoir pour 60 internes. Nous aurons aussi à exécuter les plans d'une salle polyvalente, d'un logement pour le Directeur, de deux logements pour enseignants et de terrains de jeux.

Une visite de terrain bimensuelle a été retenue. Un planning précisera les durées de chantier.

2) KAVUMU: (Préfecture de BUTARE à 90 Km de KIGALI; 1H15mm de route).

La Rhénanie-Palatinat offre au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif l'équivalent de 20.000 D.M. en matériaux de construction pour les toitures notamment. KAVUMU abrite un centre d'entraînement et d'internement pour les sportifs rwandais. La toiture des dortoirs et des appartements est en très mauvais état, d'où la nécessité de remplacer la couverture. Notre bureau a été chargée de consulter des tâcherons locaux pour le travail en question et assurer la supervision.

Ce Chantier devrait démarrer à la mi-avril.

B) PROJETS DE CONSTRUCTIONS : (Travaux neufs)

1) STADE REGIONAL DE KIBUYE : (à 140 Km de KIGALI, 3 heures de route).

- Plan d'une tribune couverte de 1000 places avec cabine de reportage, toilettes, bureaux, vestiaires, salles de soins. Un avant projet a été exécuté ainsi qu'une première estimation. (20 millions de FRW).

Financement: Budget de Développement.

- V.R.D.

Les moyens financiers sont réunis à 75%. Notre bureau devra concevoir les plans d'exécution et assurer la supervision.

2) CEFMIVA: (Centre de Formation pour la Mise en Valeur de l'Argile - CEFMIVA - à RUHONDO, 80 Km de KIGALI; 1 heure de route).

- Le Centre comprendra: un bloc administratif; un bloc technique; 3 logements; un dortoir et une cantine. Un avant projet des bâtiments est en cours. Ce serait un cofinancement Canada - Gouvernement Rwandais. Notre bureau devra réaliser les plans d'exécution et assurer la supervision des constructions.

Le démarrage des travaux est prévu pour début juin 1987.

3) CENTRES D'ACTIVITES ARTISANALES: Le Ministère voudrait mettre à la disposition des lauréats des C.F.J. et même des CERAI des infrastructures qui leur permettraient de produire tout de suite tout en restant dans leur Commune d'origine.

Pour ce faire, notre bureau est chargé de concevoir un plan type de Centre d'Activités Artisanales.

C) TRAVAUX DE REFECTIONS.

- Il s'agit là d'aller sur place; évaluer les travaux à faire sur les bâtiments; établir un devis et ensuite assurer le suivi des travaux.

Six (6) Centres de Formation des Jeunes ont été retenus pour le moment.

- 1) MAYANGE : (BUGESERA; à 60 Km de KIGALI)
- 2) SHYOGWE : (GITARAMA; à 70 Km de KIGALI)
- 3) MUKINGO : (RUHENGARI; à 110 Km de KIGALI)
- 4) GAKONI : (BYUMBA; à 100 Km de KIGALI)
- 5) NYABISINDU (BUTARE; 90 Km de KIGALI)
- 6) GACULIRO: (KIGALI; à 10 Km.

COULIDIATY Christian.

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE DU 2 AU 6 MARS 1987
A KIBUYE (GISHYITA) ET KAVUMU

Le but de notre mission était:

- 1) Présenter le plan des tribunes couvertes du stade régional de KIBUYE au Préfet de la Préfecture;
- 2) Contrôle du Chantier de l'Ouest, à GISHYITA;
- 3) Levés des travaux de réfection au Centre de KAVUMU.

1. KIBUYE:

Nous avons d'abord rencontré le Sous-Préfet, Monsieur NSABIMANA Joseph, chargé des affaires économiques et socio-culturelles. Les attributions au niveau de la Préfecture viennent d'être restructurées, et ce serait désormais avec ce Sous-Préfet que nous aurons à discuter des questions du C.F.J. de GISHYITA. La Préfecture ^{gère} la subdélégation transmise par le MIJEUCOOP pour la construction du C.F.J. de GISHYITA; elle n'a malheureusement pas (selon toujours le Sous-Préfet), les moyens de contrôle, de vérification des commandes faites pour le chantier et donc se contente seulement de payer au vu des factures contre signées par le Bourgmestre de GISHYITA. Nous avons ensuite rencontré le Sous-Préfet, Monsieur MUNYESHEMA Jean Baptiste, chargé des affaires politiques. Il s'occupait, avant la restructuration des attributions au niveau de la préfecture, des affaires socio-culturelles. Monsieur MUNYESHEMA dit ne pas nous cacher ses doutes quant au sérieux de l'entrepreneur. De l'avis du Sous-Préfet, cet entrepreneur devrait être suivi de très près par les services compétents du MIJEUCOOP. Ensuite, il nous a fait, en deux mots, le point de la Gestion des fonds pour la construction du C.F.J. de GISHYITA: Une subdélégation de 1.700.000 FRW leur a été transmise le 27/01/87 pour la finition des travaux déjà existants et la construction d'un atelier de menuiserie et d'un poulailler pour 400 poules pondeuses. A la date du 3 Mars 1987, il n'était dépensé que 718.846 FRW. En outre, il apparaît que certaines dépenses, non prévues dans l'enveloppe de la subdélégation sont présentées à la Préfecture pour paiement. Après un long entretien avec le Sous-Préfet, nous avons dégagé les suggestions suivantes, soumises à l'appréciation de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif:

.../...

- a) Pour les travaux en cours: Le tâcheron de la Commune doit être supervisé par l'instructeur de maçonnerie du C.F.J. de GISHYITA. L'instructeur du C.F.J. vérifiera les listes de paie et appréciera les quantités de matériaux à commander. Il suivra donc le bon déroulement des travaux du Chantier. Ainsi le Bureau de Constructions du MIJEUCOOP n'aura pas, à chaque passage, à faire démolir des pans entiers de murs.
- b) Des travaux à venir: Nous préconisons de renouveler la façon de travailler. Il faudrait responsabiliser beaucoup plus le tâcheron engagé, en lui proposant un contrat d'exécution. Les plans seront préparés au MIJEUCOOP et la Commune fera le contrat avec un tâcheron. Dans ces conditions, le tâcheron, dans son intérêt propre, respectera les délais, les plans et la qualité du travail. Le principal bénéficiaire sera bien sûr la Commune.

Après notre entretien avec le Sous-Préfet MUNYESHEMA Jean Baptiste, nous avons été introduit chez le Préfet de la Préfecture. Au Préfet nous avons présenté l'objet de notre mission à savoir le chantier de GISHYITA et le Stade Régional de KIBUYE. Après avoir exposé le plan du stade, le Préfet a voulu que nous nous rendions sur place, pour mieux apprécier notre projet. Après mesurages, nous nous sommes rendus compte que, une fois les tribunes construites, elles seront à 5 mètres d'un bâtiment d'hospitalisation de l'hôpital. Non seulement les tribunes feront de l'ombre au bâtiment d'hospitalisation, mais en plus, lors des matchs, les malades hospitalisés n'auront pas la quiétude qui leur est tant nécessaire. Ces arguments, nous les avons donnés au Préfet pour le décider à proposer au premier responsable de l'hôpital de KIBUYE de l'indemniser afin qu'il reconstruise son pavillon d'hospitalisation sur le versant nord de la colline. Le médecin, responsable de l'hôpital a accepté le principe d'autant plus que déjà des ballons lui tombent sur le toit; mais il devrait recueillir aussi l'avis des allemands qui ont financé ce pavillon estimé à 4 millions de francs rwandais. Ce pavillon, s'il était récupéré par la Préfecture, servirait d'Hôtel des Sportifs et soulagerait les finances de la Préfecture; en effet, lors des internements des sportifs à KIBUYE, au HOME Saint-Jean, la Préfecture débourse la somme de 40.000 FRW par jour. Le projet du Stade élaboré par nous au MIJEUCOOP a rencontré l'approbation du Préfet qui voudrait faire démarrer le chantier le plus rapidement possible. Pour cela, il a promis de rencontrer le plus rapidement possible le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et quelques entrepreneurs.

2. CHANTIER DE L'OUEST - GISHYITA:

A GISHYITA, d'abord avec le Directeur du Centre puis après avec le Secrétaire Général du MIJEUCOOP et le Bourgmestre de la Commune de GISHYITA, nous avons fait le point sur l'état d'avancement du chantier.

- a) Le bâtiment principal: il est déjà opérationnel. Les trois salles de classes accueillent chacune 20 élèves. La Direction manque toujours les portes intérieures et le minimum de mobiliers de bureau.
- b) Les magasins de stock: Quelques remarques sur la finition; le trottoir est inachevé.
- c) Atelier de menuiserie: Un pilier a tendance à tomber; les grands murs latéraux ne sont pas verticaux; il a été décidé de détruire puis de reprendre la construction. Il restait à faire encore le pavement et le trottoir et à poser les faïtières.
- d) Les latrines: Le trottoir n'est pas encore fait; le chanlage n'est pas fait et il manque des targettes aux portes.

Nous avons ensuite procédé à l'implantation de l'atelier de couture et au bâtiment d'élevage (poulailler). Les bâtiments devraient être finis début avril. Mais une visite régulière du chantier, tous les 10 jours, devrait être retenue pour éviter les démolitions que nous ordonnons à chaque passage. Actuellement ces passages sont espacés de 30 à 45 jours. Avant de quitter GISHYITA, nous avons exposé au Secrétaire Général du MIJEUCOOP et au Bourgmestre la seconde phase des constructions et les sites retenus. Pour la seconde phase, il s'agit de construire la cuisine, le refectoire, le dortoir et la salle polyvalente. Le dossier est présentement à l'étude et sera soumis au Ministre dans trois semaines.

3. KAVUMU

A KAVUMU, la mission a procédé aux mesurages de tous les sols, murs, plafonds, toitures, ouvertures, trottoirs, etc..... Les locaux ainsi qu'à la vérification de l'état des installations sanitaires et électriques.

Ci-joint le devis quantitatif des travaux à entreprendre.

La mission est rentrée à Kigali le Vendredi 6 Mars 1987 à 13H00.

Kigali, le 12/03/1987

COULIDIATY Christian.-

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DU BUREAU
CONSTRUCTIONS FAIT LE 3.02.1987.

DESIGNATIONS	QUANTITE	ETAT
Table bureau	4	Bon
Chaises	3	Bon
Fauteuil	1	Bon
Rideaux (porte et fenêtres)	5	Bon
Table de dessin	2	Neuf
Banc	2	Neuf
Planches à dessin	2	Neuf
Ensemble de 8 stylos (Rotrings)	2	Neuf
Porte mines N° 0,5	2	Neuf
Porte mines n° 0,7	2	Neuf
Règle à échelle	2	Neuf
Latte de 50 cm (Rotring)	2	Neuf
Latte de 50 cm (rallat)	2	Neuf
Trace-lettres N° 0,2	1	Neuf
Trace-lettres n° 0,5	1	Neuf
Gabarit (réf: 853.800)	1	Neuf
Gabarit (réf: 853.783)	1	Neuf
Gabarit (réf: 842.683)	1	Neuf
Gabarit (réf: 840.640)	1	Neuf
Jeu de Pistolets	1	Neuf
Equere de 30°	1	Neuf
Equere de 45° (réf: 813326)	1	Neuf
Equere de 30° (réf: 813336)	1	Neuf
Equere de 45°	1	Neuf
Boîte à compas	2	Neuf
Taille-crayons fixable	1	Neuf
Machine à calculer LS 403 B	1	Neuf
Machine à calculer FS 590	1	Neuf
Perforateur LEOBER	1	Neuf
Agrafeuse ETONA 75	1	Neuf
Agrafeuse ETONA 10	1	Neuf

COULIDIATY Christian.

COULI DRATY

OBJET: Compte-rendu de la
réunion des Chefs
de Service.

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Suite aux dossiers me recommandés pour
suivi, j'ai l'honneur de vous informer que la journée du 13 courant a été
consacrée à la réunion des Chefs de Service. Cette réunion dont je vous
transmets le compte-rendu était animée de franche discussion dont l'essen-
tiel portait sur la redynamisation de l'esprit de travail plus particulière-
ment la prise de conscience des Chefs de Service de leur qualité de Chef
et leur engagement à agir en conséquence.

Ils ont recommandé à ce sujet que les
échelons supérieurs soient à la base de respect des échelons inférieurs en
minimisant notamment la fréquence des lettres de demandes d'explications et
en faisant suivre d'effet immédiat les mesures proposées dans l'intérêt
d'un bon encadrement des agents. Ils ont insisté sur la confiance que nous
devons avoir en eux de même que la déontologie qui doit régner entre dif-
férents échelons de responsabilité et éviter les frustrations en favorisant
le dialogue sincère.

Quant à la programmation des activités,
le travail a été lancé et doit poursuivre service par service.

Une réunion de synthèse aura lieu, lorsque chaque Direction Générale aura
identifiée ses activités au plus tard début Février 1987.

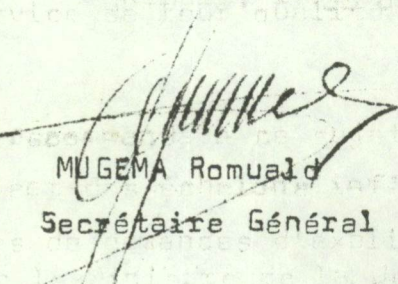
Cette réunion de synthèse devra sérier les priorités à réaliser compte tenu
des activités primordiales d'inventaires des activités de production pour
les jeunes et des manifestations du 25ème Anniversaire de l'Indépendance
de notre Pays.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma franche collaboration.

C.P.I. à:

- Chef de Service au MIJEUCOOP (Tous)

K I G A L I


MUGEMA Romuald
Secrétaire Général

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE TENUE
LE 13 JANVIER 1987 DE 8H à 12H ET DE 14H30' à 17H00'.

- =====
- OBJET: - La redynamisation de l'esprit de travail des Chefs de Service
- La programmation des activités pour 1987
- Le Secrétaire Général a tenu une réunion des Chefs de Service pour réfléchir sur l'état d'exécution des activités qui avaient été prévues pour 1986 et prendre des engagements fermes pour 1987.

Participaient à cette réunion:

- Mr MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
- Mr KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification
- Mr NKULIKIYINKA J. Baptiste, Directeur du Folklore et des Loisirs
- Mr KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Mr KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection et Contrôle des Projets
- Mr RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
- Mr TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
- Mr KAREKEZI Epimauqe, Chef de Division Encadrement
- Mr NSANZABAGANWA François, Chef de Division a.i de la Planification
- Mr KAREMERA Pierre, Chef de Division E.P.S.
- Mr HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation
- Mr KAYINAMURA Grégoire, Chef de Bureau a.i du Contentieux
- Mr MUSILIKARE J. Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
- Mr MBARUSHIMANA Antoine, Chef de Bureau Sports Individuels
- Mr UWIMANA J.M.V., Chef de Bureau Loisirs Socio-Educatifs
- Mme MUKABIDELI Perpétue, Chef de Bureau Information et Documentation
- Mr GISAGARA Alphonse, Sous-Gestionnaire des Crédits
- Mr HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel
- Mr Christian COULIDIATY, Expert du PNUD affecté à la Direction de la Planification.

Mot d'ouverture:

Pour son mot d'ouverture, le Président de la réunion a invité les Chefs de Service à faire un examen de conscience sur l'esprit de travail, chacun en ce qui le concerne pour que cette année commence avec un nouvel élan. Il les a exhorté à prendre en main leur responsabilité de Chef. En effet, le Secrétaire Général a sensiblement déploré le fait que les Chefs de Service, toute catégorie confondue, n'osent pas diriger, ne se sentent pas fiers d'exercer les fonctions de Chef. C'est sans doute, a-t-il souligné, la cause majeure du marasme reproché à notre administration.

.../...

Se référant aux orientations récemment données par le Ministre, et aux préoccupations du Chef de l'Etat, le Secrétaire Général a invité ses collaborateurs, en tant que techniciens, à revêtir un esprit nouveau en cette année nouvelle, à donner le bon exemple dans l'assiduité au travail, à oser punir et gratifier les agents sous leurs ordres.

Plus précisément, il a insisté sur les points suivants qui devraient constituer des engagements référentiels pour tous les membres de la réunion.

1. La ponctualité:

Le Secrétaire Général a exhorté chaque Chef de Service à être plus disponible au service. Par voie de conséquence, il doit contrôler la ponctualité des agents sous ses ordres et leur présence permanente au travail. Les absences doivent être motivées et autorisées.

2. L'initiative:

Le Secrétaire Général a demandé à chaque Chef de Service d'être plus créatif. A côté de ses attributions, chacun est appelé à saisir son supérieur de tout fait qui pourrait influencer la bonne marche du service et enrichir le rendement du département. Il ne doit donc pas attendre chaque fois que son supérieur lui dise ou rappelle ce qu'il doit faire. Son point est essentiel; sans quoi, nous risquons de patagner dans la routine.

3. La responsabilité:

Tous les Chefs de Service sont appelés à veiller à la bonne marche de leurs services respectifs. Chacun doit se sentir responsable de l'encadrement de ses agents et favoriser la collaboration franche entre eux, l'esprit de dialogue et d'équipe par de fréquentes réunions de mise au point.

Concernant les orientations politiques données par le Ministre, le Secrétaire Général a précisé qu'il appartient à chaque Chef de Service de les traduire en actes et a invité chacun à se saisir pour changer ses méthodes de travail, à avoir plus de souci de terminer un travail, et prendre conscience des urgences.

Quant au souhait du Chef de l'Etat de redynamiser l'Administration Centrale, le Secrétaire Général a demandé à chacun de faire un profond examen de conscience sur les missions assignées à notre département et de chercher à mieux comprendre les tâches dévolues à chacun. La motivation profonde à nous consacrer au travail est double, a-t-il expliqué.

1° Le service de la nation

Chacun doit se convaincre d'avantage qu'il sert sa patrie et avoir une fierté intérieure qu'il apporte sa contribution à la construction de son pays et non pour plaire/à telle ou telle personnalité (Directeur Général, Secrétaire Général, Ministre, Président de la République).

2° Justification du salaire

Même si le salaire est insuffisant par rapport au coût de la vie et à nos besoins et aspirations économiques, même s'il est considéré pour beaucoup que le salaire actuel est tout ce qu'il faut pour ne pas mourir (serum), nous en avons besoin.

Tout le monde n'est pas à même de s'organiser et vivre autrement que par ce biais. Nous devons donc travailler pour mériter ce serum.

Quelque soit la catégorie concernée, a-t-il souligné, cela est une réalité.

C'est dans cette optique qu'il a pensé qu'il n'a pas de formule-miracle à notre administration si tous les agents de l'Etat ne s'imprègnent de cette motivation, de ces valeurs d'enthousiasme au travail.

Nous devons identifier les causes de ce qu'il a appelé l'indifférence ou la peur de diriger. On est tous rwandais a-t-il indiqué, on n'ose pas donner des remarques, provoquer des punitions pour éviter des compromissions de toutes natures et d'ailleurs individuellement regrettables. La franchise dans les informations mutuelles devraient nous aider à contourner la difficulté.

La mauvaise circulation de l'information est aussi à l'origine de la lenteur dans ce traitement des dossiers. Il n'y a pas de feedback quant aux difficultés rencontrées dans le travail donné.

Les supérieurs sont rarement informés des difficultés que tel agent a rencontré pour faire un travail lui donné.

En conclusion de ce mot d'ouverture, le Président de la réunion a encouragé les Chefs de Service à commencer par eux-mêmes, à oser diriger, assumer leurs responsabilités respectives de Chef.

Il passa ensuite aux points inscrits à l'ordre du jour et demanda s'il y avait des points à y ajouter ou des observations sur le mot d'introduction.

Les observations.

Un des participants a fait remarquer qu'il était difficile d'approfondir ces points à l'ordre du jour à l'absence des responsables retenus par les missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La réponse à cela est que l'essentiel était de lancer ce dossier de programmation des activités en rappelant ce qui n'a pas été fait et les orientations générales (priorités à faire). Chaque service doit commencer à élaborer le dossier qui sera soumis au Directeur Général pour synthèse. Une autre réunion de synthèse générale aura lieu.

Une autre intervention a relevé la pertinence du mot d'introduction qui mettait l'accent sur la prise de conscience par les Chefs de Service de leur qualité de Chef et a demandé d'y réfléchir.

A. Responsabilisation des Chefs de Service.

Un intervenant réplique en motion l'idée du Secrétaire Général qui disait que l'on a peur de diriger. "On n'a pas peur de diriger, plutôt on a peur d'être ridicule, d'être contredit". Lorsqu'on propose des mesures qui ne sont pas suivies d'effet, on devient ridicule. Il a stigmatisé le peu d'harmonisation dans la gestion des services car des fois, dit-il, les moyens (personnel, budget, logistiques) sont souvent donnés à un seul service au détriment des autres services.

Un autre intervenant a mis en doute la franchise des hauts responsables qu'il a illustré par des observations qui constituent pour lui des interrogations fondamentales.

- Pourquoi telles ou telles activités ne sont pas réalisées ?

Pourquoi les Chefs de Service ont peur de s'engager et diriger leurs agents ? Pourquoi a-t-on changé les questions qu'au niveau de la Cellule on s'était convenu de poser au Président de la République notamment de ne pas mélanger la politique et la technique ?

Quand on dit que la Direction Générale de la Jeunesse n'a rien fait, a-t-elle les moyens de réaliser toutes les activités programmées ?

Pourquoi a-t-on tendance à ne relever que les mauvaises choses ?

Il ne suffit pas de relever les tâches non accomplies, il faut encourager les agents. Félicitez-nous de la sensibilisation réalisée grâce aux concours, à l'amélioration du contenu de nos chroniques sur la jeunesse, aux visites et à l'encadrement des groupements socio-économiques des jeunes. Le travail de bureau à la Direction Générale de la Jeunesse se limiterait à quelques agents, le gros du travail est sur le terrain.

La formation dans les CFJ est un instrument, un moyen pour les jeunes d'acquérir des connaissances intellectuelles. Pourquoi nous reprocher des programmes de formation chaque année quand on a adopté les mêmes programmes que les CERAI !

A ses appréhensions, le Secrétaire Général a exhorté tous les Chefs de Service de dire clairement les situations qui les concernent.

Le Ministre donne des orientations, il nous appartient de faire montre de notre savoir-faire pour les traduire en actes.

Il nous revient donc de faire un examen sur les activités réalisées et sur la façon dont nous les avons accomplies. C'est la raison d'être du rapport annuel. Par ailleurs regardons ce qui a été fait et encourageons nos agents

.../...

à aller de l'avant. Le Ministre l'a souligné en ce début d'année. Pourquoi avoir peur de s'engager et diriger convenablement ? Pourquoi ne pas remplir ce rôle de responsable ?

En toute circonstance, il nous faut avoir un ascendant sur nos agents : pouvoir punir et pouvoir gratifier selon les cas.

Quant aux questions à poser au Président de la République, aucune intention de changer quoique ce soit. Les questions ont été reformulées pour raison de clarté et d'éviter les confusions contre la réalité. Le Président de la réunion a précisé que Monsieur KURAZIKUBONE en tant second dans le Comité de Cellule pourra donner des précisions au cours de la prochaine séance avec le Chef de l'Etat. S'il subsiste encore des sentiments de frustration, que chacun dise avec franchise ce qui doit être changé. Il a également précisé que le rôle des échelons supérieurs n'est pas de contredire les subalternes mais de parfaire leur travail en corrigeant. Le supérieur est sensé avoir plus de données en la matière, il faut donc accepter et respecter la hiérarchie établie.

Pour les programmes à réaliser, le Secrétaire Général a indiqué qu'il faudra partir des orientations données et en tenant compte de l'hétérogénéité des bénéficiaires des CFJ identifier les problèmes qui doivent être éclaircis à savoir le type de formation et l'orientation sur les apprentissages essentiellement pratiques. Il faut penser et adapter ce programme à la philosophie qui est nôtre et si possible comparer avec les programmes des CERAI et des Ecoles Techniques mais toujours dans la mission du département.

A ce sujet, un participant a fait observer que tout le monde n'est pas fait pour diriger. Il faut des charismes pour gouverner. Normalement il faut faire des tests de commandement. Il est revenu sur la question d'hiérarchie. Les échelons supérieurs doivent couvrir les échelons inférieurs sous peine de les ridiculiser. Ici il a donné l'exemple du contrôle des présences à l'UMUGANDA. Quand le contrôle est fait et que les fautes constatées ne sont pas immédiatement suivies de sanctions par le Chef Supérieur, c'est l'échelon inférieur qui est ridiculisé.

Le Secrétaire Général a pris bonne note de ce cas de l'UMUGANDA et a consenti au fait que les fautes collectives doivent être immédiatement ^{suivies} des mesures. Mais d'autre part, lorsque les punitions sont fréquentes, elles deviennent inopérantes. Le cas de l'UMUGANDA et de l'animation mérite une attention particulière de tous.

Pour chaque faute constatée, il faudrait une sanction immédiate adéquate

.../...

mais on se gardera cependant des règlements de compte personnel et chaque responsable devra proposer des mesures avec la seule intention de corriger les déviants et être plus objectif en distinguant les intérêts du service de la vie privée des gens.

Un intervenant a tenu à préciser que ces variables sont difficiles à contrôler et à dissocier, il a précisé que la précaution à prendre est de respecter les décisions prises par les supérieurs.

Il a toutefois demandé qu'on tienne toujours en considération les mesures prises à divers échelons en donnant pleine latitude aux recours et en autorisant chaque responsable de justifier toute mesure prise vis-à-vis de ses collaborateurs. Sans cette précaution, l'autorité peut être fautive à la fois vis-à-vis du subalterne et de son supérieur hiérarchique.

- Collaboration entre Chefs de service :

Les problèmes de collaboration entre Chefs de service qui ont été soulevés avaient trait au traitement des dossiers, à l'ambiance de travail et à la mauvaise circulation des informations.

Concernant le traitement des dossiers, il a été souhaité que la préparation pour les Jeux de BRAZZAVILLE et de NAIROBI puisse attirer l'attention de tout le monde. Une remarque a été faite que certains dossiers présentant des avantages financiers importants étaient la chasse gardée des supérieurs hiérarchiques tandis d'autres jugés moins importants sont laissés à l'initiative des échelons inférieurs, tel que l'entretien du stade et jamais accompagner l'équipe.

Le Secrétaire Général a rappelé que l'objectif de la présente réunion était de lancer les activités pour 1987 en fonction des directives données par le Ministre. Dans le domaine des sports, priorité devrait être donnée à l'opérationnalisation des objectifs du sport de masse, option politique que le Ministre a suffisamment définie.

Au sujet de la distribution des dossiers, il a fait remarquer que c'est au supérieur de juger de l'importance et l'urgence du dossier à confectionner. C'est à ces conditions seules qu'il le confie à quelqu'un suivant ses capacités et ses compétences.

Quant aux relations et l'ambiance de travail, une observation a été mise sur le souci des avantages financiers qui caractérise certains services notamment celui des sports qui dénote la mauvaise atmosphère qui règne dans ces services. Il a déploré le comportement de certains supérieurs qui se préoccupent plus de la vie privée des agents que de leur rendement au service et pris pour exemple un responsable qui ne donne pas du travail à son collaborateur et lui laisse faire ce que bon lui

semble. Au cours d'une année, le même responsable ne donne pas de remarques pour le secouer ni ne lui demande pas de fournir des explications sur ses actes mais à la fin de la même année il lui attribue une mauvaise cote.

Le Président de la réunion a rappelé que le Ministre a apprécié le bon climat de travail qui a régné plus que par le passé au service des sports. Au sujet de la cote attribuée annuellement, il a fait remarquer que les demandes d'explications ne sont pas indispensables. Il revient à chacun d'être responsable de ses actes et juger lui-même si sa vie privée n'a pas de répercussions sur sa vie professionnelle. L'appréciation par les échelles de valeur n'est pas surtout mathématique. Elle varie selon l'équation personnelle du juge. Bien entendu lorsque la vie privée d'un individu est trainée dans la rue, elle ne peut manquer d'influencer celui qui juge. De toute façon, il faut se débarrasser de cette maladie de réclamer des cotes TRES BON que l'on ne mérite pas, a-t-il précisé.

- Ponctualité et disponibilité au service.

Les avis sur la ponctualité et la disponibilité au service sont partagés. La ponctualité ce n'est pas arriver au Ministère à 7H00, ni être disponible ne signifie pas que l'on doit être cloué au bureau. Les informations à recueillir ailleurs qu'au Ministère peuvent obliger certains agents à sortir. Par ailleurs, le système de contrôle doit être changé. Il est malaisé pour un Chef de service de signer dans le même registre des présences que son subalterne. De même, le retard dans le traitement des dossiers ne devrait pas entraîner des demandes d'explications écrites. Il y a abus des demandes d'explications, ce qui frustre et décourage les Chefs de service. Souvent ils sont dans l'embarras de répondre par souci de déchantage. Il suffirait à un supérieur de rappeler verbalement son agent à l'ordre sans devoir salir son dossier par les lettres de demandes d'explications.

Le Secrétaire Général a tenu à préciser qu'il ne faut pas réduire la ponctualité et la disponibilité au service au seul fait d'arriver et s'asseoir au bureau de 7 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le plus important est d'être assidu au travail et traiter ponctuellement les dossiers. Parfois le besoin de documentation oblige à se déplacer, il suffit chaque fois de prévenir les supérieurs et les collaborateurs des absences ou déplacements de service.

Concernant le retard dans le traitement des dossiers, le Secrétaire Général a indiqué qu'on fait recours aux demandes d'explications quand les autres moyens sont épuisés. Il est d'ailleurs compréhensible que, si quelqu'un ne donne pas le travail qu'on lui demande de faire et ne prévient pas son supérieur des difficultés rencontrées, il doit en répondre. Malgré ces explications, beaucoup d'intervenants ont

déploré la fréquence élevée des demandes d'explications qui dénotent une méfiance et décourage les agents. Ils ont recommandé d'y recourir pour des cas réellement incorrigibles. Pour les gens qui travaillent sous le même toit, la communication verbale est plus efficace parce qu'édifiante.

B. Activités recommandées par le Ministre.

Le Secrétaire Général a informé les Chefs de service que le Ministre, avant son départ en mission, lui a recommandé de suivre de près certains travaux jugés urgents. Il a précisé qu'il a déjà donné des instructions à chaque responsable concerné en vue de finaliser ces dossiers le plus rapidement possible.

C. Travaux non exécutés en 1986.

Concernant les dossiers recommandés lors des réunions antérieures, le souhait a été émis de désigner un agent pour s'occuper de l'exploitation des comptes rendus des réunions et de suivre l'exécution des décisions. Il faut par ailleurs nommer le Chef de Bureau Relations Publiques qui peut faire le Secrétariat des réunions des Chefs de service, exploiter les comptes rendus de ces réunions et suivre l'exécution des recommandations formulées dans ces réunions.

Le Secrétaire Général a indiqué que le Ministre l'avait chargé dans la réunion du 24 Mars 1986 de recruter un agent qui serait Responsable du Bureau Relations Publiques. Mais comme le candidat qu'il a présenté au Ministre n'a pas été retenu, il a demandé aux Chefs de service de lui proposer un candidat. Il a souligné la nécessité de désigner un agent qui s'occuperait des comptes rendus des réunions, de leur exploitation et suivi des décisions.

Après cette observation, il a passé en revue les activités non accomplies telles que contenu dans la note du Ministre en insistant sur les travaux importants et sur les dossiers pour lesquels il faudra fournir un effort particulier pour les finaliser en début de cette année. Il a invité les Chefs de Service à penser d'autres dossiers qui ne sont pas sur la liste. Tout doit être discuté dans les services respectifs avant d'être transmis pour synthèse générale.

Par ailleurs la programmation devrait être faite en tenant compte des grandes activités de l'année.

- l'inventaire des activités d'emplois des jeunes
- les festivités du 25ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale.

Avant de clôturer les débats, le Président de la réunion a demandé au Service de la Direction Générale de la Jeunesse de prévoir des thèmes de la jeunesse. Quant au festival de la jeunesse, un participant a émis des

réserve quant aux difficultés de l'organiser cette année conjointement avec le 25ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale.

Le Secrétaire Général a clôturé la réunion en invitant chacun des Chefs de service à avoir un esprit nouveau dans la prise des responsabilités pour aider le Ministre à mener à bien les actions dévolues à notre département.

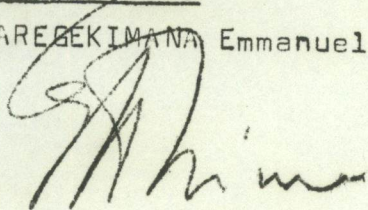
Il a demandé à chacun d'avoir toujours le souci de bien faire et de manifester toujours la confiance la dignité et la fierté d'être responsable.

Pour sa part, le Secrétaire Général a assuré tous les Chefs de Service de son engagement d'être à l'écoute de tout le monde pour l'aider à accomplir son devoir.

Fait à KIGALI, le 15 Janvier 1987.

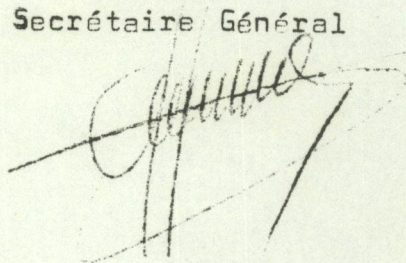
Le Rapporteur:

- HAREBEKIMANA Emmanuel.-



Le Président de la Réunion

MUGEMA Romuald
Secrétaire Général



travaux ayant aux difficultés de l'organiser cette année conjointement avec la 35ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale.

Le Secrétaire Général a déclaré la réunion en invitation chacun des Chefs de service à avoir un esprit nouveau dans la prise des responsabilités pour aider le Ministre à mener à bien les actions dévolues à notre département.

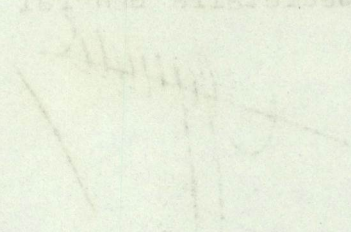
Il a demandé à chacun d'eux de toujours se soucier de bien faire et de mériter toujours la confiance et la fidélité de leurs responsables.

Pour sa part, le Secrétaire Général a assuré tous les Chefs de service de son engagement d'être à l'écoute de tout ce monde pour l'aider à accomplir son devoir.

Fait à KIGALI, le 15 Janvier 1987

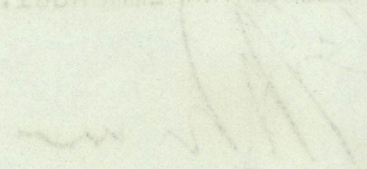
Le Président de la Réunion

MUGENZI ROMUALD
Secrétaire Général



Le Rapporteur

M. GABRIEL NDAYISHIMIYE



COULIDIATY

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES CHEFS DE SERVICE
TENUES LE 14 FEVRIER 1987 DE 7H30 A 13H30 ET LE
18 FEVRIER 1987 DE 8H A 11H00.-

- Président de la Réunion : NDINDILYIMANA Augustin, Lt Col BEM,
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif.

--Participants :

- Mr MUGEMA Romuald, Secrétaire Général
- Mr MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
- Mr MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
- Mr MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Mr KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification
- Mr NKULIKIYINKA J. Baptiste, Directeur du Folklore et Loisirs
- Mr KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Mr HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation
- Mr NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance
- Mr RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
- Mr KAREMERA Pierre, Chef de Division E.P.S.
- Mr NSANZABAGANWA François, Chef de Division Planification a.i.
- Mr KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Mr TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
- Mr MUSILIKARE J. Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
- Mr MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques
- Mr KABERA Guy, Chef de Bureau Evaluation
- Mme MUKAMALIZA M. Gorette, Chef de Bureau Courrier et Archives
- Mme MUKABURASA Spéciose, Chef de Bureau Mouvements de Jeunesse
- Mr KAYINAMURA Grégoire, Chef de Bureau a.i. CONTENTIEUX
- Mr UWIMANA J.M.V., Chef de Bureau Loisirs Socio-Educatif,
- Mr MAHUNGU J. Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
- Mr HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel
- Mr Christian COULIDIATY, Expert du PNUD affecté à la Direction
Planification
- Mr Helmut LOENENBACH, Expert allemand attaché à la Direction
des Sports
- Mr Joachim FICKERT, Chef de Projet "FOOTBALL" à la Direction
des Sports.

A. Réunion du 14 février 1987

D'emblée, le Ministre a précisé qu'il a tenu
une réunion des Chefs de service le jour de l'UMUGANDA non pas
parce qu'il voulait passer outre les directives du MRND mais parce
qu'il attachait une importance capitale à la présente réunion.

.../...

Elle est capitale du fait qu'elle doit examiner le plan d'action devant guider chacun dans l'organisation des activités au cours de cette année 1987. Il a souligné qu'il serait anormal vu les moyens insuffisants mis à la disposition de notre département de travailler sans programme établi. Quand bien même ce plan d'activités ne serait pas complètement réalisé, il doit être au moins indicatif pour pouvoir nous guider;

Dans tous les cas, il doit nous préoccuper et être suivi dans la mesure du possible. C'est aussi sur base de l'exécution de ce programme que doit être élaboré le rapport annuel de chaque service.

Avant d'aborder la programmation des Activités de chaque service, le Ministre a rappelé l'importance des réunions des Chefs de service sur la marche du service. Il a indiqué qu'elles permettent la cohésion. C'est par elles que le Ministre ou le Secrétaire Général donne des instructions, fait le point sur certains dossiers et sur les activités à réaliser, fait débattre les problèmes de service et leur trouver des solutions.

Se référant à la recommandation de la réunion des Chefs de service tenue le 13 janvier 1987 de désigner un agent chargé d'exploiter et suivre l'exécution des instructions données, le Ministre a précisé que ce service n'était pas nécessaire. Il revient plutôt au Secrétaire Général de faire exécuter toutes les décisions prises. Il en est seul responsable, tout intermédiaire pouvant transformer et diluer les instructions données.

Aussi il a recommandé que les responsables a tous les niveaux doivent tenir fréquemment des réunions. C'est par ce biais qu'il faut chercher toujours à connaître de mieux à mieux les missions assignées à notre département et à les exécuter de façon concertée et coordonnée et ainsi pallier là où notre organigramme accuse des chauvechements d'attributions comme d'ailleurs il en existe entre départements ministériels. A ce problème, le Ministre a recommandé la compréhension de chacun, la philosophie à adopter étant de maintenir les relations franches entre services. Pour exemple, il a indiqué que la Direction de la Planification doit travailler en étroite collaboration avec les Directions Générales. Ainsi tout dossier technique traité par la Direction de la Planification à moins qu'il ne soit purement spécifique doit avant d'être transmis au Cabinet passer par le Directeur Général concerné pour observations éventuelles.

Après cette mise au point, il a été procédé à l'examen des programmes d'activités de chaque service pour 1987. A tour de rôle, chaque Directeur Général devait présenter son programme.

- Programme d'activités de la Direction Générale de la Jeunesse.

Le Directeur Général de la Jeunesse a indiqué mois par mois le calendrier des activités de son service en précisant pour chaque activité des moyens techniques, financiers et logistiques à mettre en oeuvre. Le programme de la Direction Générale de la Jeunesse s'articule sur les activités principales suivantes :

- L'élaboration des programmes d'enseignement et la diffusion de nouvelles orientations en matière de formation, d'encadrement et d'intégration des jeunes dans les circuits de production. Une brochure "LA JEUNESSE RWANDAISE et ses PERSPECTIVES de DEVELOPPEMENT" est actuellement sous presse. Elle est destinée à tous les intervenants et particulièrement à tous les Encadreurs Préfectoraux et Communaux.
- L'inventaire des activités productives des jeunes.
- Le suivi des activités de production des CFJ et des Chantiers des jeunes.
- L'organisation des journées de réflexion sur les voies et moyens d'encadrement des jeunes.
- Le perfectionnement du personnel des CFJ (comptables, instructeurs, directeurs) et le recyclage des Encadreurs Préfectoraux et Communaux. Ces sessions de formations permettront des échanges de vues et le dialogue entre agents de terrain et de conception, de transmettre des instructions et recueillir des desiderata des agents de terrain.
- Les concours des CFJ, des CERAI et des Groupements Socio-économiques.
- La rencontre avec les Responsables des Mouvements de Jeunesse
- L'organisation du Festival de la Jeunesse
- L'organisation du camp de travail à GISHWATI.

Pour réaliser ce programme, le Directeur Général de la Jeunesse a fait observer que le département devra consentir à mobiliser des moyens importants en personnel (pour l'élaboration des programmes d'enseignement et l'appui) et en logistique (véhicules et indemnités de mission). S'agissant du personnel, il a rappelé que son service souffre d'un manque d'agents qualifiés pour élaborer des programmes d'enseignement surtout dans les domaines de la menuiserie et de la maçonnerie.

Pour l'appui au GSE le fonds de garantie est disponible mais il manque une cellule d'économistes et de spécialistes en marketing pour concevoir et évaluer les projets à proposer aux jeunes.

Sur le programme présenté par le Directeur Général de la Jeunesse, le Ministre a fait remarquer que la période de mai-juillet n'était pas indiquée pour réaliser des activités qui engagent un personnel important compte tenu des opérations prioritaires au cours de cette période: l'organisation du concours d'animation par le MRND en mai, la préparation des manifestations marquant le 25ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale en Juin et la quinzaine des projets en Juillet. Ainsi il a recommandé d'établir un programme léger et souple les mois de mai et juin et de reporter les concours des CFJ et des CERAI prévus en juillet du fait que c'est la période des vacances pour les élèves.

Concernant les recyclages des Encadreurs, ils ne doivent pas être limités aux travaux d'inventaire mais doivent aussi porter sur les autres secteurs couverts par notre département à savoir les programmes de production des coopératives et des groupements socio-économiques des jeunes et les programmes de promotion des sports et loisirs. Quant au perfectionnement du personnel des CFJ, il faudra chercher le concours des autres services, celui du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle pour la formation des comptables, celui du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et de l'Ecole Technique Officielle pour la formation des Instructeurs maçons, menuisiers et tailleurs, celui du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales et de la Croix-Rouge Rwandaise pour la formation des Instructeurs brancardiers secouristes.

S'agissant de la programmation des activités productives des jeunes, le Ministre a indiqué qu'il faut changer de méthode de travail. Il n'est pas normal que les techniciens du MIJEUCOOP n'associent pas les responsables des centres à l'élaboration de ces prévisions. C'est cet aspect qui devrait être repris dans les directives d'instruction comme programme de production. Il faut aussi le réajustement des programmes compte des orientations relatives à l'information-formation.

Pour l'organisation des journées de réflexion sur l'encadrement des jeunes, le Ministre a demandé de programmer ces journées pendant la période des vacances de Pâques dans un des Campus de l'Université Nationale du Rwanda.

Concernant les problèmes logistiques, vu le tableau présenté par la Gestion des Crédits relevant les véhicules disponibles, le Ministre a indiqué que le Charroi à notre disposition pouvait nous suffire s'il était bien géré et augmenté de 3 nouveaux véhicules.

A ce sujet, les intervenants ont fait remarquer que la plupart des véhicules étaient en mauvais état et recommandé qu'il fallait cette année profiter de la somme de 45 millions réservés à la mobilisation de la jeunesse pour équiper nos services préfectoraux d'encadrement de la jeunesse et des Coopératives en mettant à la disposition de chaque Encadreur Préfectoral une Jeep SUZUKI. Cette suggestion n'ayant pas tenu compte du problème d'engagement des chauffeurs, d'autres intervenants ont proposé d'obtenir du Ministère des Transports et des Communications l'autorisation de conduire en faveur des Encadreurs Préfectoraux pour pallier au problème d'engagement de chauffeurs non prévus au budget.

A ces observations, le Ministre a expliqué qu'il faut examiner tous nos problèmes en considérant la taille de nos moyens présents et futurs. De même il faut travailler dans un cadre politique cohérent. Il a rappelé de tenir compte des recommandations du Vème Congrès du MRND, de ses engagements pris devant le CND sur l'utilisation du crédit alloué à la mobilisation de la jeunesse dans le sens de la recommandation du Vème Congrès sans oublier les contraintes de la loi des finances qu'il est difficile de contourner.

Après de vives discussions sur la répartition de ce crédit, le Ministre a enfin décidé les mesures suivantes :

1. Seulement 3 nouveaux véhicules seront achetés sur l'article "Mobilisation de la Jeunesse".
2. Le reste du crédit sera destiné aux travaux d'inventaire et au fonds de garantie pour l'appui aux Groupements Socio-Economiques des jeunes.
3. Le Secrétaire Général tiendra une réunion qui regroupera les Directeurs Généraux, le Directeur de la Planification et le Gestionnaire des Crédits pour la répartition équitable des véhicules entre tous les services.

Pour le personnel à remplacer ou à commissioner aux postes vacants, le Ministre a demandé au Secrétaire Général de réunir les Directeurs Généraux pour lui proposer les candidats. Le Ministre a insisté pour que chaque agent ait des attributions découlant des programmes élaborés pour cette année 1987.

S'agissant des approvisionnement en vivres, le Ministre a estimé qu'il ne faut pas revenir à la décision déjà prise de réduire les dépenses de l'Etat dans ce domaine. Les instructions en la matière ont été données.

Quant à l'acquisition du matériel didactique et de production, il faudra poursuivre la décentralisation en accordant des fonds aux responsables des CFJ pour les utiliser dans les programmes connus et acceptés.

- Programme d'Activités de la Direction
Générale du Mouvement Coopératif.

Les activités de la Direction Générale du Mouvement Coopératif s'articulent sur les programmes de formation des Encadreurs et des responsables des Coopératives, les actions de sensibilisation et de motivation tels que les concours des Coopératives. Il y aura aussi l'appui juridique et en gestion.

Sur le programme présenté par le Directeur Général du Mouvement Coopératif, le Ministre a fait remarquer qu'il fallait ressortir clairement ces actions dans le programme et évaluer les moyens matériels, financiers et logistiques à mettre en oeuvre. Aussi pour les formations des Encadreurs et les concours des Coopératives, il faudra une harmonisation avec la Direction Générale de la Jeunesse.

En collaboration avec le Centre IWACU, il faudra également organiser au niveau national des sessions de formation des organes dirigeants des coopératives.

Concernant les problèmes d'ordre général, le Ministre a demandé à la Direction Générale du Mouvement Coopératif de préparer minutieusement les émissions radiodiffusées sur les Coopératives, de régler les litiges sur le fonds BAD et commencer à appliquer les nouveaux mécanismes de ce fonds.

- Programme d'Activités de la Direction
Générale des Sports et Loisirs.

Avant l'examen des activités programmées par la Direction Générale des Sports et Loisirs, le Ministre a rappelé le voeu du Chef de l'Etat qui demande instamment au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif d'assumer ses responsabilités de promotion et de contrôle de toutes les activités sportives et culturelles dans un climat de paix.

Il a également reconnu que ces derniers temps nous avons enregistré des événements tendant à favoriser le fanatisme et certains de nos agents n'ont pas su jouer le rôle qui revient à l'instance supérieure en la matière. Ainsi il a été décidé que les agents engagés dans les clubs se retirent et que les responsables sportifs du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doivent travailler en étroite collaboration avec les organes des fédérations.

Après ce rappel, le Directeur Général des Sports et Loisirs a présenté son programme. Il s'articule sur les activités suivantes :

• Domaine des Sports.

- l'organisation des tournois et des championnats nationaux dans les diverses disciplines (football, volleyball, basketball, athlétisme, cyclisme,...)
- la formation des arbitres, des entraîneurs et des directeurs des Clubs
- la participation aux Jeux de BRAZZAVILLE et de NAIROBI.

• Domaine du Folklore.

- la redynamisation du Ballet National (suivant le programme déjà commencé avec le concours des agents)
- l'organisation des manifestations marquant le 25e Anniversaire de l'Indépendance Nationale
- la constitution d'un musée statique d'habillement et équipement du ballet
- la construction d'une maison des jeunes à KIGALI
- la réfection et l'aménagement du Centre de RUKARI.

• Domaine des Loisirs

- Elaboration des dossiers sur les jeux traditionnels et de société
- la formation des musiciens
- l'organisation des championnats d'IGISORO
- le programme d'exploitations des maisons des loisirs
- la rencontre avec les organisateurs des loisirs
- les programmes de loisirs pour les jeunes.

Sur le programme présenté par le Directeur Général des Sports et Loisirs, le Ministre a fait remarquer qu'il faut retenir la préparation des clubs de Football aux compétitions des coupes Africaines. la sortie de l'équipe nationale de Football en Allemagne, la participation des équipes de Football, Basketball, Volleyball et d'Athlétisme le plus tôt possible le coût de ces opérations pour qu'il puisse négocier à temps leur financement.

S'agissant des interventions de l'Allemagne dans les projets de formation de nos cadres sportifs, il a exigé que les contributions de la Coopération Technique Allemande (CTA) soient nettement distinguées de celles de la RHENANIE-PALATINAT.

Pour les interventions de la CTA, Monsieur J.FICKERT, Chef de Projet "Football", a indiqué que pour cette année la CTA est prête à financer le Championnat Interscholaire de Football, les rencontres

d'information aux entraîneurs des Clubs de Football, les stages des formateurs d'arbitres de Football et les Séminaires des Commissaires des matches de Football. Quant aux autres subsides à demander, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif voudra passer par la voie du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Pour les interventions de la RHENANIE-PALATINAT, il a été indiqué l'organisation des stages d'entraîneurs de Handball, Basketball, Volleyball, le projet d'aménagement des infrastructures sportives dans les écoles et à KAVUMU. Il y a aussi un programme spécifique entrepris par Monsieur Helmut LOENENBACH.

Un intervenant a signalé que dans l'organisation des stages de Handball, Basketball, Volleyball, la contribution de la RHENANIE-PALATINAT n'était pas importante. Elle se limite à l'envoi des experts, de maillots et de ballons, le Gouvernement Rwandais fournissant tout, pratiquement : logement, restauration, frais de transport des experts et des stagiaires.

Un autre intervenant a fait observer qu'il était anormal de recourir à des étrangers pour des formations que nos techniciens rwandais peuvent dispenser.

A ces appréhensions, le Ministre a rappelé l'esprit de coopération instaurée par le Jumelage du Rwanda avec la RHENANIE-PALATINAT. Dans la négociation de ces stages, nous avons présenté nos besoins en formateurs en précisant cependant que tous les programmes de formation devaient aussi permettre le concours des agents du Ministère. Pour le moment, il nous faut ouvrir d'autres secteurs. Mais il faut au préalable évaluer ce qui a été fait dans le domaine de la formation pour éventuellement prendre de nouvelles orientations.

Concernant les interventions de la CTA, le Ministre a demandé qu'on fixe les priorités. Il a suggéré que pour assainir le climat qui prévaut actuellement, il est urgent d'organiser des stages pour les arbitres et les directeurs des clubs de Football afin de leur inculquer les nouvelles dispositions des règlements du jeu de Football.

Un intervenant a fait remarquer que tous les arbitres et directeurs des clubs connaissent les règlements mais souvent les organes décideurs poussés par certaines pressions ne les appliquent pas convenablement.

Un autre intervenant a rappelé qu'il a toujours été difficile de réunir les directeurs des clubs, ceux-là même qui incitent les techniciens à faire ^{placer} des arbitres incompetents et déroger aux règlements.

A ces appréhensions, le Ministre a demandé au Directeur Général des Sports et Loisirs d'étudier les voies et moyens de sensibiliser les Directeurs des clubs et les organes dirigeants des fédérations. Aussi il a suggéré d'organiser dans les prochains mois une journée de réflexion à l'intention de tous les intervenants.

Dans le domaine du Folklore, le Ministre a demandé de hâter la redynamisation du Ballet National en montrant les actions concrètes devant être réalisées par les scénaristes. Pour l'assistance aux ballets communaux, il a indiqué qu'il n'y a pas de moyens financiers ni d'équipements à leur accorder cette année. Dans la mesure du possible, il sera envisagé la formation de leurs entraîneurs ou des missions d'encadrement pour leurs membres.

Pour la sortie du ballet national, elle ne sera possible qu'après les manifestations marquant le 25e Anniversaire de l'Indépendance Nationale. Mais d'ores et déjà il faudra se préparer pour la participation au festival de Québec.

Concernant la constitution du musée à RUKARI, il faudra d'abord constituer un musée d'habillement et d'équipement du Ballet pour plus tard constituer un musée sonore.

Quant à la construction d'un complexe culturel à KIGALI, il faudra attendre que soit terminée la construction de la Maison des Jeunes grâce au don de 4 millions de francs rwandais accordés par la RHENANIE-PALATINAT. Elle comprendra une salle polyvalente, une salle de bibliothèque et de lecture,...

Dans le domaine des loisirs, le Ministre a demandé de mettre l'accent sur le développement de tous les jeux traditionnels et des jeux de société (il a suggéré de contacter Monsieur JANNERET à la Présidence de la République pour les jeux de société), sur la rentabilisation des maisons de loisirs et sur la recherche des programmes de loisirs appropriés aux jeunes.

Le Ministre a clôturé la réunion sans avoir pu examiner les activités programmées par la Direction de la Planification et le Service de la Documentation faute de temps. Il a été convenu que ses programmes seront traités Mercredi le 18 courant. Au paravant, les Directeurs Généraux auront mis leur dernière main sur les programmes présentés en y apportant les corrections nécessaires compte tenu des observations émises.

Samedi le 21 courant, le Secrétaire Général réunira les Directeurs Généraux et le Directeur de la Planification pour confectionner un document unique présentant le programme global d'activités pour l'exercice 1987.

B. REUNION du 18 Février 1987

Comme prévu, la réunion du 18 Février a examiné le programme d'activités de la Direction Planification.

Avant de l'aborder, le Ministre est revenu sur les activités programmées par les Directions Générales pour rappeler ce qui suit :

A la Direction Générale du Mouvement Coopératif

Le Ministre a demandé de programmer dans le temps l'exécution des recommandations émises par le Séminaire sur le Mouvement Coopératif tenu à KABUSUNZU du 11 au 12 Février 1987.

Evoquant les problèmes de la CECOBM, il a également demandé de hâter le dossier pour être fixé s'il faudra la dissoudre ou la restructurer.

S'agissant de la loi sur le statut général des organisations coopératives, il a insisté pour que le projet soit remanié en précisant les engagements du Ministère des Finances et de l'Economie et parvienne au Secrétariat du Gouvernement dans les meilleurs délais.

A la Direction Générale des Sports et Loisirs

Le Ministre a rappelé les promesses faites à l'Assemblée Générale de la FERWFA.

Il était convenu entre autres de revoir tous les textes régissant la FERWFA, de contrôler sa trésorerie et de mettre en place un Secrétariat Permanent. Il est temps aujourd'hui de mettre au clair ces problèmes et clôturer le dossier avant la prochaine assemblée.

Concernant le voeu du Chef de l'Etat de résorber les violences aux stades, le Ministre a demandé d'en faire une analyse profonde et lui proposer des solutions qui contribueraient à assainir le climat de tension qui prévaut actuellement. Aussi il a demandé au Directeur Général des Sports et Loisirs de préparer des recommandations à soumettre au Bureau Fédéral lors de sa réunion Samedi le 21 Février 1987.

A la Direction Générale de la Jeunesse

Le Ministre a demandé de définir par des actions concrètes les orientations politiques en matière de formation de la Jeunesse et de suivre quotidiennement tous les projets initiés par notre département en faveur des jeunes : élevage à GISHWATI, à MAYANGE, etc...

Après ce rappel, le Ministre a passé au programme d'activités de la Direction PLANIFICATION. Elles consistent en la planification et l'exécution des programmes de coopération avec les pays amis, les organisations internationales et les organismes non gouvernementaux.

Ces programmes sont orientés aux secteurs suivants :

1. Secteur des Infrastructures: construction des Chantiers et des ateliers pour les lauréats des CERAI et des CFJ, des maisons des jeunes, des stades de jeux, des unités de stockage, etc...
2. Secteur de la Formation: appui en matériel didactique, perfectionnement du personnel des CFJ, voyages d'études aux responsables des jeunes, etc...
3. Secteur de l'emploi: création d'unités de production agricole et artisanale, création de micro-industries, assistance technique et financière des groupements des jeunes, etc...
4. Secteur des études: inventaire des activités productives des jeunes, adaptation des programmes des CFJ, rentabilité des CFJ, etc...

Concernant le domaine des infrastructures, le Ministre a fait/^{remarquer} que nos partenaires à tous les niveaux, bilatéral ou multilatéral, sont réticents à investir dans les constructions de grande envergure. Il conviendra d'aménager et rentabiliser les infrastructures existantes

Il a aussi émis des observations sur les projets de construction des maisons des jeunes, des stades, des silos, des ateliers polyvalents et du complexe culturel.

- Construction des maisons des jeunes: il faudra poursuivre le projet de construction du centre de loisirs pour les jeunes soumis à l'Association des Musulmans du Rwanda. Ces maisons de jeunes doivent être conçues dans l'optique d'attirer plus de jeunes en leur dotant des équipements appropriés (expositions d'articles artisanaux, bibliothèques, salles de lectures, ...).

- Construction des Stades: il faudra viser surtout l'intensification des terrains de sport au niveau des Communes. Pour le Stade National, il faudra demander à la partie chinoise d'y construire une piscine et préciser les modalités de gestion de ce stade.

- Construction des ateliers polyvalents: Nous devons sensibiliser les autorités communales pour qu'ils présentent leurs projets au Gouvernement Hollandais.

- Construction des silos coopératifs: Plusieurs services interviennent chacun de son côté (MINAGRI - MININTER - OPROVIA et CATHOLIC RELIEF SERVICES). Une politique commune est indispensable pour rendre cohérente toutes ces initiatives.

- Construction du complexe culturel à KIGALI: Le besoin de ce complexe est réel. Il nous permettra de ne plus dépendre des particuliers. Ainsi partant de la position favorable du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération sur ce projet, le Ministre a demandé de contacter le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour faire une esquisse du dossier à présenter au bailleur de fonds.

S'agissant du domaine de la Formation, le Ministre a attiré l'attention sur les bourses de stages et les Projets "BIOGAZ" et "CEFMIVA".

- Bourses de stages: les stages et les voyages d'études ne doivent plus se limiter aux pays occidentaux seuls. Il faudra demander au Ministère du Plan de financer des voyages d'études pour nos responsables des jeunes dans les pays du Tiers-Monde où l'expérience nous est beaucoup profitable. Même pour les recyclages de nos instructeurs de la jeunesse, nous pourrions intéresser les aides extérieures.

- Projet BIOGAZ: Dans le cadre de promouvoir l'utilisation des énergies nouvelles, nous avons demandé à l'UNR de mettre des techniciens du CEAER à notre disposition pour nous apprendre à monter des digesteurs dans nos Centres de Formation des Jeunes. Des essais ont été faits à GACULIRO et MAYANGE mais n'ont pas donné des résultats concluants. L'affaire traîne depuis 1985. Des notes de rappel ont été adressées à l'UNR. Nous avons même fait recours aux experts du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie mais leurs réactions se font toujours attendre. Le Ministre a demandé au Fonctionnaire-Dirigeant de ce projet de mettre au clair cette situation en déterminant les responsabilités des techniciens du CEAER.

- Projet CEFMIVA: ce projet qui devait démarrer depuis juillet 1986 a connu plusieurs modifications jusqu'au moment où l'OCSD a posé comme condition de débloquer les fonds après la signature d'un protocole d'accord modifiant la convention relative à ce projet. Trois mois après la signature de ce protocole, les problèmes financiers et même techniques subsistent malgré les assurances de l'OCSD. L'ACDI n'a pas encore débloqué les fonds et l'OCSD ne trouve pas encore l'expert céramiste.

Un intervenant a signalé que l'OCSD exige aussi que la partie rwandaise doit d'abord débloquer les fonds de contrepartie, acquérir la propriété où sera érigé le Centre, procéder aux expropriations et au terrassement du terrain, aménager les voies d'accès, etc...

Le Ministre a fait observer qu'à ce point personne n'était maître de la situation. Il a chargé le Directeur de la Planification de suivre de près ce projet et lever tout malentendu.

Dans le domaine de l'emploi des jeunes, le Ministre a approuvé les projets de création de micro-industries et d'unités de production agricole et artisanale.

Pour l'appui aux jeunes, il a demandé qu'on soit précis quant à l'assistance technique dont on a besoin. Le Secrétariat Général devra déterminer nos besoins pour la cohérence dans nos négociations.

A titre d'exemple, il a signalé que l'assistance des volontaires Japonais est attendue par les coopératives MERA et CONFIGI. Ainsi il a demandé d'ouvrir l'assistance à d'autres secteurs et à d'autres partenaires. A ce sujet, il a évoqué les bonnes dispositions de la CONGREGATION des JOSEPHITES d'assurer la direction de nos Centres. Au besoin, des contacts auprès d'autres congrégations peuvent être tentés mais d'ores et déjà il faudra préparer une convention qui peut leur être proposée.

Quant aux études à mener, le Ministre a demandé de suivre de près le projet d'inventaire des micro-réalisations entrepris par le PNUD et en tirer profit pour notre inventaire des activités productives des jeunes.

Pour l'étude effectuée par le PNUD sur les Chantiers des jeunes, il faudra l'exploiter et se prononcer sur l'appréciation de cette étude. Pour d'autres études à mener, le Ministre a rappelé les projets de production de ballons, de jus d'ananas et de concentré de tomates à GATI.

Le Ministre a clôturé la réunion sur notre collaboration avec les organisations internationales comme la CAF, la FIFA, l'AFABA, le CIO, la CONFEJES etc.. Nos cotisations dans ces organisations doivent également nous profiter. A l'image des aides accordées par la CONFEJES et le CIO, il faudra demander aux autres organisations des interventions concrètes surtout auprès des organismes de l'ONU (PNUD, UNESCO,...).

Il a conclu en insistant pour que tous les Chefs de Service répartissent le plus tôt possible les attributions à chaque agent suivant les activités programmées cette année 1987.

Fait à KIGALI, le 21/2/1987

Le Président de la Réunion

VDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

Le Rapporteur,

Emmanuel RATEGKIMANA.-

Rapport de mission effectuée le 24.02.87
à Ruhengeri.

La mission avait pour but de rencontrer tous les responsables administratifs de la préfecture de Ruhengeri concernés par le projet CEFMIVA, afin de lever toute les barrières qui empêchent le démarrage du chantier.

Nous nous sommes d'abord rendus à la commune de Ruhondo pour rencontrer le Bourgmestre. Nous ne l'avons vu que beaucoup plus tard, dans un secteur voisin où il réglait un litige entre deux de ses administrés. Le bourgmestre nous informa que l'inventaire des biens à indemniser sur la parcelle retenue pour le CEFMIVA se trouvait à la Préfecture de Ruhengeri.

À Ruhengeri, en compagnie de Mr. Luc Boulanger, Directeur du CEFMIVA, nous nous sommes rendus à la préfecture. Là, Monsieur Boulanger a été présenté à l'adjoint de l'agronome de préfecture par le Directeur de la Planification au Rificoop. L'adjoint de l'agronome nous a présenté le manuscrit / inventaire des biens à indemniser sur la parcelle retenue pour l'implanta-

tion du CEFHIVA. Il a été convenu que Mr. Boulanger devrait prendre tous les contacts nécessaires auprès des autorités pour faire évoluer le chantier. L'adjoint de l'agronome nous a assuré de son soutien. Ensuite, le Directeur de la planification a insisté auprès de l'adjoint de l'agronome et du sous-jéfet afin que ceux-ci accélèrent le dossier indemnités afin que les travaux de constructions du CEFHIVA puissent commencer au plus tôt.

DE: COULIDIATY Christian
Expert Volontaire de l'O.N.U.

NOTE A MONSIEUR LE MINISTRE
=====

Monsieur le Ministre,

Après la réunion des Chefs de Service, je me suis donné un temps de réflexion pour vous donner les informations et suggestions suivantes, concernant la coopération, au niveau surtout des infrastructures.

1. J'appui l'idée du Secrétaire Général, d'étoffer le Bureau Constructions du MIJEUCOOP, en lui donnant les moyens humains et matériels nécessaires, car Monsieur KANYANKORE et moi même sommes débordés. Les chantiers sont nombreux et répartis sur tout le territoire national. Les études et les suivis des travaux doivent et peuvent être faits par le MIJEUCOOP. Il vous suffit pour cela de décider de la création d'un projet "Cellule de Constructions". Je me tiens à Votre disposition pour la confection du document de projet à soumettre aux bailleurs de fonds.

2. Le FENU (Fonds d'Equipement des Nations-Unies) accepte très souvent le financement non remboursable de certaines infrastructures compte tenu de leur impact socio-économique évident. Je pense notamment aux grands projets de chantiers des Jeunes. Le FENU ne finance pas des postes d'experts. Voici pourquoi il n'accepte le financement des projets que si les moyens humains existent en quantité et en qualité suffisantes.

3. Les dossiers du genre "Cellule de Constructions" peuvent intéresser les Pays-Bas. Les Pays-Bas ont par exemple aidé certains pays de l'Afrique de l'Ouest à créer des "Cellules de Constructions" au sein des Ministères comme les Travaux Publics, l'Agriculture et l'Elevage, l'Education Nationale, etc.... Dans ce cas, les Pays-Bas fournissent les experts, les équipements et financent même certaines constructions.

4. Il existe à KIGALI, sous l'autorité directe de l'Ambassadeur du Canada, un fonds dénommé "FAM" (Fonds Administré par la Mission). Ce FAM, modeste il est vrai, peut aider à la réfection des C.F.J. et à l'équipement du Bureau Constructions.

.../...

5. Lors d'une réunion la semaine passée au PNUD, le Représentant-Résident s'est engagé à m'apporter tout l'appui technique nécessaire à la réalisation de ma mission.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma franche collaboration.

COULIDIATY Christina.-

En annexe:

1. Informations sur le Programme F.A.M.
2. Liste des Projets de Constructions soumis au Bureau Constructions.

LISTE DES PROJETS SOUMIS AU BUREAU CONSTRUCTIONS

1. PROJET CEFMIVA

- Confection des plans (7 bâtiments prévus);
- Ecriture des cahiers spéciaux des charges;
- Suivi des travaux de construction.

2. Projet Chantier de l'Ouest:

- Confection des Plans (12 bâtiments prévus et des terrains de jeux);
- Ecriture des cahiers spéciaux des charges;
- Suivi des travaux de construction.

3. PROJET FABRIQUE DE BATEAUX:

- Confection des plans (2 bâtiments prévus);
- Ecriture des cahiers spéciaux des charges;
- Suivi des travaux de construction.

4. PROJET STADE REGIONAL DE KIBUYE:

- Confection des plans;
- Ecriture du cahier spécial des charges;
- Suivi des travaux de construction.

5. PROJETS STADES REGIONAUX (3 PROJETS):

- Confection des plans;
- Ecriture du cahier spécial des charges;
- Suivi des travaux de construction.

6. PROJETS DE REFECTION DES C.F.J. (7 PROJETS SOUMIS)

- Evaluation des travaux;
- Ecriture du cahier spécial des charges;
- Suivi des travaux de réfection.

7. PROJETS CENTRES D'ACTIVITES ARTISANALES (2 PROJETS)

- Confections des plans;
- Ecriture des cahiers spéciaux des charges;
- Suivi des travaux de construction.

8. MANUEL DU MACON.

=====

PROGRAMME FAM - KIGALI/RWANDA

Fonds Administrés par la Mission Canadienne à Kigali.

La Mission Canadienne à Kigali dispose d'un fonds destiné à financer de petits projets de développement innovateurs à un coût relativement peu élevé ayant un impact développemental dans un milieu donné.

Ces fonds proviennent du budget d'aide de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et sont sous la responsabilité de l'Ambassadeur du Canada, résidant à KINSHASA/République du Zaïre.

Ces fonds servent à financer la réalisation des actions ponctuelles pouvant favoriser le développement technique, économique, éducationnel ou social.

Il existe quelques secteurs où l'octroi d'un financement ne peut s'appliquer en ce qui concerne les projets FAM (Fonds Administrés par la Mission). Ces secteurs sont :

- a) denrées alimentaires et autres produits de base destinés à la consommation humaine;
- b) technologie et les installations nucléaires;
- c) l'assistance militaire;
- d) recherche pure;
- e) appui budgétaire direct;
- f) coopération industrielle
- g) équipement d'appoint pour les coopérants canadiens.

Un projet ne peut recevoir qu'une seule subvention venant des fonds administrés par la mission canadienne.

Le récipiendaire du financement des projets FAM doit exécuter le projet à l'intérieur d'une année.

Les services et équipements susceptibles d'obtenir un financement à l'intérieur d'une demande doivent être achetés dans le pays.

La valeur de la contribution canadienne ne peut excéder 50.000 \$ CAN

La personne responsable ou l'initiateur doit présenter sa demande en donnant les informations stipulées dans le formulaire "Formulaire de Demande d'Aide Financière FAM".

L'organisme responsable du projet doit faire un rapport technique et financier sur l'utilisation des fonds canadiens annexant toutes les pièces justificatives, et ce à l'intérieur d'une année à partir de la date où la subvention est accordée.

.../...

L'Ambassade du Canada se réserve le droit de visiter les lieux du projet ou de mandater une personne pour visiter le site du projet avant d'approuver le projet, durant et/ou après la réalisation du projet.

L'ouverture d'un dossier et son étude ne signifient nullement que la mission canadienne à Kigali s'engage à financer le projet.

Le processus d'approbation du projet FAM peut s'échelonner sur une période de quelques mois et la mission canadienne se réserve le droit de demander à l'organisme et/ou au responsable du projet les informations supplémentaires qu'elle jugerait utiles et nécessaires avant l'accord de l'approbation.

La mission canadienne à Kigali se réserve le droit de refuser une demande d'aide sans justifier son refus.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Fonds Administrés par la Mission Canadienne (FAM)

Ambassade du Canada (Bureau de Kigali)

COMMUNE :

PREFECTURE :

NOM DU PROJET :

ORGANISME BENEFICIAIRE :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX : Description de l'organisme, ses fonctions, ses activités antérieures et actuelles, précisez le groupe cible qu'il touche directement ou indirectement. Quels sont les facteurs existants qui démontrent les possibilités de réalisation du projet qui fait l'objet de la demande.
(voir annexe A).

OBJECTIF DU PROJET : (voir annexe A)

DESCRIPTION DU PROJET : (voir annexe A)

COUT TOTAL DU PROJET : FRW

CONTRIBUTION DEMANDEE A LA MISSION CANADIENNE FRW

CONTRIBUTION LOCALE : FRW

COUT PAR COMPOSANTE :

 Equipement : FRW

 Construction : FRW

 Services : FRW

 Formation : FRW

 Frais administratifs : FRW

 Autres : FRW

CONDITIONS GENERALES DE REALISATIONS

Maître d'oeuvre : Qui réalisera le projet ?

Gestionnaire du projet : Qui assurera la gestion de la subvention accordée ?

Durée du projet : Combien de temps escomptez-vous prendre pour réaliser le projet ?

Compte bancaire : Banque, lieu, et n° de compte bancaire

Noms et Titres des co-signataires du compte.

JUSTIFICATION DU PROJET : Dans quel contexte s'intègre cette demande de financement. Quels sont les avantages socio-économiques que le milieu pourra retirer du projet. Résultats escomptés (prévisions).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

OBJECTIFS DU PROJET :

DESCRIPTION DU PROJET :

COMPTÉ RENDU DE LA VISITE AU VNU COULIDIATY
LE LUNDI 12/01/87

But de la visite : Se rendre compte sur place de l'évolution du travail du VNU
Enregistrer à l'intention du ResRep, les problèmes particuliers
afin que les solutions appropriées puissent être envisagées
voire trouvées.

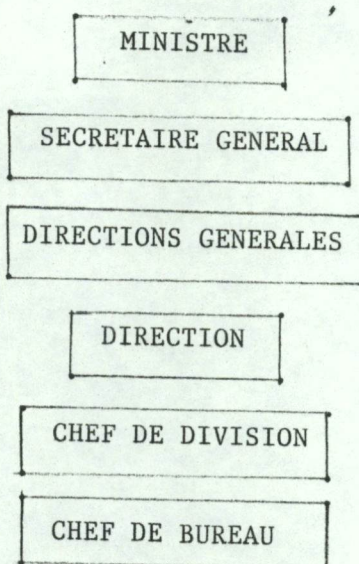
Lors de cette visite, j'ai rencontré en dehors du VNU, le Directeur de la
Planification, le Chef de service Planification, et les 2 dessinateurs nationaux
qui travaillent sous la supervision du VNU. Enfin, le Secrétaire Général au
Ministère de la Jeunesse.

Les tâches assignées au VNU dans une première phase peuvent se résumer
à travers le tableau ci-dessous :

! Chantiers	! Travaux à exécuter par le VNU	! Régions du Pays
! CEFMIVA : Centre pour ! la mise en valeur de ! l'argile	! Conception - Appel d'offre - ! Suivi des travaux de construction	! RUHENGARI
! STADE DE KIBUYE	! A l'étape d'avant projet	! KIBUYE
! Chantiers de l'Ouest ! (centre de formation)	! Evaluation des travaux exécutés	! KIBUYE
! L'atelier de fabrique ! de Bateaux	! Conception terminée - Appel ! d'offre - Suivi des travaux	! KIBUYE
! CFJ : Centre de ! formation des Jeunes	! Visite - Faire les devis des ! travaux de réparation	! Répartis sur tout ! le territoire ! national
! STAGES REGIONAUX	! Etudes - Evaluation - Suivi	! - GITARAMA ! - GIKONGORO
! SILOS	! Réfection	! Dans tout le pays

.../...

STRUCTURE ORGANIQUE DU SERVICE OU EVOLUE LE VNU



SYNTHESE DES OBSERVATIONS des différents responsables
du Ministère que Mr Coulibaly a rencontrés

- Le VNU s'est très vite adapté à son nouveau milieu de travail. Il répond aux attentes du Ministère par sa compétence, son sérieux et son dynamisme. Les responsables du MIJEUCOOP espèrent que tout au long de son contrat le VNU s'affirmera comme il le fait actuellement.
- Les services du VNU sont fort sollicités, le Gouvernement souhaiterait que le PNUD l'aide à étoffer ce service par l'apport d'autres VNU tout en le dotant des moyens logistiques appropriés.

Mr COULIBALY remercia ses différents interlocuteurs de leur accueil et disponibilité et leur fit savoir que bien qu'il procède à cette visite en tant qu'Assistant au Programme des Volontaires, les réponses aux problèmes soulevés dépassent ses prérogatives. Par conséquent, il leur promit de rendre compte à la Représentante Résidente a.i. du PNUD. Il leur suggéra néanmoins d'écrire officiellement à la Représentante Résidente a.i., pour lui soumettre leurs besoins.

PROBLEMES SOULEVES :

1. Le VNU tout en louant les efforts du Ministère pour le mettre dans les conditions de travail, a souligné que certains de ses rapports de missions sont corrigés voire censurés avant d'arriver aux instances de décision du Ministère.

.../...

2. Il n'y a aucun responsable de son département qui puisse techniquement apprécier son travail, ce qui pourrait poser un réel problème au moment de l'analyse de rapports périodiques
3. Le Ministère n'a pas assez de moyens logistiques pour assurer comme il le souhaiterait ses missions sur le terrain.

SUGGESTIONS de Mr COULIBALY

Pour les deux premiers points, Mr Coulibaly lui promet de s'en entretenir avec la Représentante Résidente a.i. afin qu'une solution appropriée y soit trouvée. Il suggéra la supervision technique du VNU par l'Architecte principal du projet RWA/86/011 Constructions Scolaires, qui, affirma-t-il, avec son expérience dans l'architecture et les constructions, pourrait mieux analyser la nécessité ou la non nécessité de certaines missions.

M. COULIBALY ajouta que peut-être dans le cadre de la collaboration inter-ministérielle via les projets, le projet RWA/86/011, pourrait ponctuellement aider sur le plan logistique, le MIJEUCOOP.

Avant de terminer, Mr COULIBALY a remercié les responsables du Ministère, pour avoir, malgré les moyens limités dont ils disposent, mis tout en oeuvre pour que le VNU COULIDIATY travaille dans des conditions appréciables.

Fin de la visite 17 H 10

Kigali, le 12/01/87

*Copie - ANNY
- COULIDIATY*

Abdoullah COULIBALY
Assistant au Programme VNU

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE
LE 20/01/1987 A GISHYITA.

Le 20 Janvier 1987, je faisais partie d'une délégation du MIJEUCOOP qui se rendait à GISHYITA. J'avais pour mission de voir sur place à GISHYITA tout ce qui freinait l'avancement des travaux de construction du C.F.J.; l'évaluation des travaux restant à exécuter, les nouveaux bâtiments à construire.

Arrivé sur le site, et avec l'aide de mon collègue Monsieur KANYANKORE J.M.V., j'ai procédé aux différents levés devant permettre de chiffrer le restant des travaux.

1) Le bâtiment principal:

Ce bâtiment comprend trois salles de classes et 3 petits bureaux. Les travaux qui restent à faire sont les suivantes:

- Finition de la pose des couvre-joints;
- Pose de 2 fenêtres métalliques;
- Vitrage de toutes les portes et fenêtres métalliques;
- Peinture de toutes les portes et fenêtres métalliques;
- Pose du plafond extérieur;
- Pose d'une plinthe dans toutes les pièces;
- Peinture des murs et des plafonds;
- Rejointoyage au ciment du soubassement
- Construction des trottoirs.

Pour la finition de ce bâtiment, il ne manque que les matériaux suivants:

- Mastic,
- Peinture à huile,
- Peinture latex
- Vitres.

Tout le reste des matériaux se trouve en stock sur place, nous a affirmé le Chef de Chantier. Le coût des matériaux à acheter a été estimé à 100.000 FRW.

2) Les Magasins:

En annexe au bâtiment principal se trouvent les magasins. Il s'agit de deux salles de 9,40 m² et 13,30 m². Pour ce bâtiment, il reste comme travaux:

- La pose de la toiture
- Le rejointoyage extérieur
- Le crépissage intérieur
- Les peintures
- La pose des portes (2) et des fenêtres (2)
- Le pavement des sols
- Les trottoirs.

Pour la construction de ces magasins, un accord/contrat a été passé entre le Chef de Chantier et la Commune. Cet accord/contrat s'élève à la somme de 298.110 FRW.

3) L'Atelier de Menuiserie:

Pour cet atelier, j'ai suggéré la construction d'un mur en pourtour pour protéger les élèves ainsi que les établis des intempéries. A notre arrivée il n'était construit que les poteaux devant supporter la toiture. Il restera donc à construire:

- Le mur en pourtour
- La charpente et la toiture
- Le pavement du sol
- Les rejointoyages intérieur et extérieur
- Le trottoir.

Le coût des travaux a été estimé à 150.000 FRW.

4) L'Atelier de Couture:

Dans le prolongement des annexes magasins, j'ai proposé la construction de l'atelier de couture. Elle aura une superficie de 20 m². Elle sera construite en briques cuites, mortier de terre, puis rejointoyée au ciment. Les fondations seront en moellons. Une couverture en tôles ondulées galvanisées sur une charpente en bois (madriers et chevrons). Un plafond en unalite est prévu.

Le coût des matériaux est estimée à 300.000 FRW.

5) Bâtiment d'Élevage:

Un bâtiment d'élevage pour poules pondeuses sera construit à côté du bâtiment en ruine, mais toujours sur la parcelle du C.F.J. Ce bâtiment d'élevage devrait se trouver à l'écart des autres à cause du bruit des ateliers.

Le bâtiment en ruine n'est pas récupérable. Il devrait être démolé. Le poulailler comprendra, outre le bâtiment couvert, un parc de parcours pour les poules. Il sera aménagé dans le bâtiment couvert, des perchoirs et des pendoirs en bois, confectionnés par les élèves du Centre. Ce poulailler qui pourra abriter 400 poules pondeuses et 40 coqs (1 coq pour 10 poules), coûtera 400.000 FRW (achat des matériaux).

6) Main d'oeuvre.

La main d'oeuvre, pour le restant des travaux à exécuter sur tous les bâtiments, y compris les bâtiments neufs et les latrines (3), a été estimée à 300.000 FRW.

7) Tableau récapitulatif des dépenses:

DESIGNATIONS	COUTS (FRW)
1) Finition bâtiment principal.....	100.000
2) Finition atelier menuiserie.....	150.000
3) Construction magasins (fact. N° 5/86).....	298.110
4) Construction atelier couture....	300.000
5) Construction bâtiment élevage...	400.000
6) Main d'oeuvre.....	300.000
S/total	1.548.110
10% imprévus....	154.811
Grand Total	1.702.921

8) Conclusion: Nous nous sommes basés sur les prix de revient des travaux déjà exécutés sur le Centre de GISHYITA pour faire nos estimations. Aussi, il est nécessaire que Monsieur KANYONKORE soit sur le terrain, après déblocage de la subdélégation, pour accélérer les travaux. Je devrais moi même le rejoindre au bout d'une semaine pour apprécier les travaux faits, apporter les corrections nécessaires et procéder à l'implantation et au démarrage de la construction de l'atelier de couture et du bâtiment d'élevage.

La mission était de retour à Kigali ce même jour 20/1/87 à 20H30.

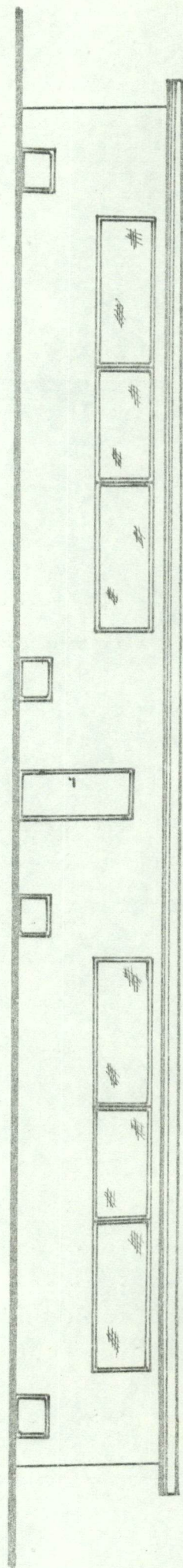
COULIDIATY Christian.

clit

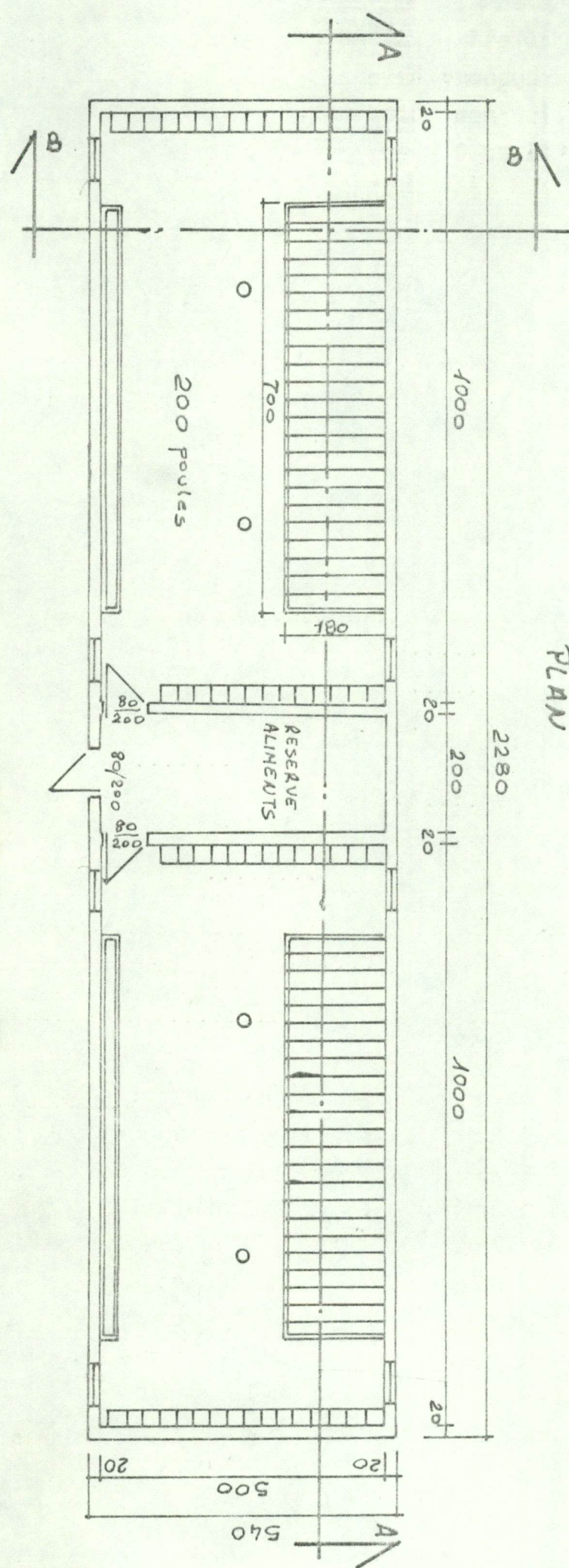
5.02.87

PLAN POULAILLER
 400 POULES - éch 1/100
 BUREAU CONSTRUCTIONS
 MISERUCOOP

FACADE PRINCIPALE

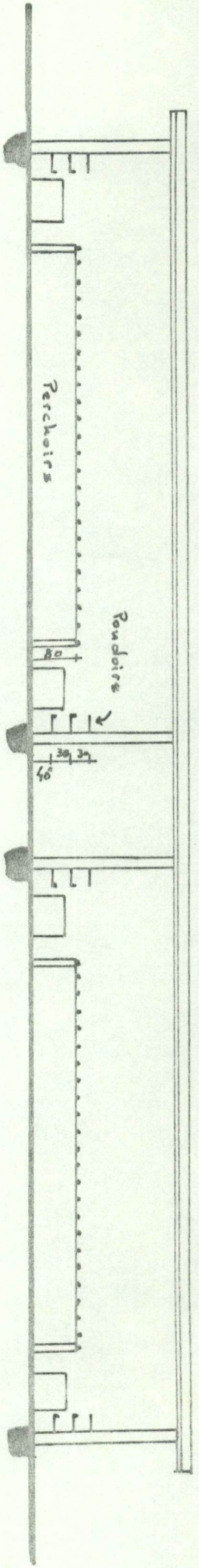


PLAN



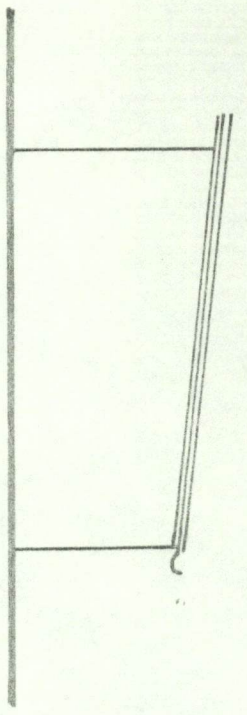
Cliff
 1928

PLAN POULAILLER
400 POULES - éch: 1/100
BUREAU CONSTRUCTIONS
MISEUCOOP

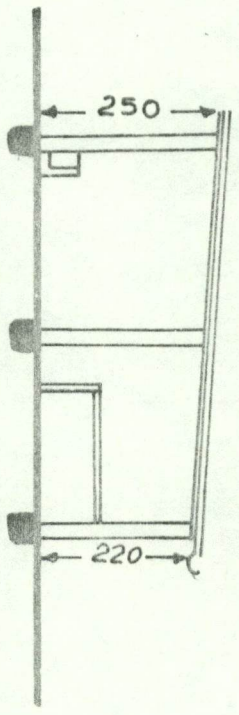


COUPE A-A

PIGNON



COUPE B-B



cl.
102.111

- 2 -

RAPPORT DE MISSION 1 DU 18 AU 21/11/1986 A KIBUYE

Du 18 au 21 Novembre 1986, j'ai eu à me rendre à KIBUYE en compagnie du Dessinateur/métreur de la Cellule de construction, Monsieur KANYANKORE J.M.V. Le but de la mission était la visite des différents sites d'implantation de nos chantiers.

A GISHYITA: notre première visite s'est déroulée à GISHYITA, appelé encore Chantier de l'Ouest, à quelques 25 Km de KIBUYE. Le projet Chantier de l'Ouest consiste en:

- évaluation des travaux exécutés;
- plans des bâtiments pour activités agro-pastorales;
- plans des bâtiments administratifs;
- plans des bâtiments résidentiels;
- supervisions des constructions.

A GISHYITA: nous avons pu visiter sur le site les travaux en cours sur un ancien bâtiment; le crépissage intérieur est fini; la pose du faux plafond est en cours; les cadres des fenêtres sont posés. Nous déplorons seulement la mauvaise qualité de la fabrication des menuiseries métalliques; seul 1/3 de la surface des fenêtres est ouvrante, même dans les salles de classes; les assemblages par soudure ne sont pas toujours à l'équerre.

Les menuiseries n'ont pas été peintes à l'antirouille avant d'être montées. Les linteaux (en bois), ont été posé à plat. Certains présentent des flèches et nous avons demandé leur remplacement.

Nous avons constaté aussi l'absence totale de claustras. Rendez-vous a été pris avec le Bourgmestre de GISHYITA, Gestionnaire du projet pour avoir plus de détails sur la conduite du chantier. Malheureusement le jour du rendez-vous, il était malade et alité et n'a donc pas pu nous recevoir.

A GITESI: Projet d'un atelier de fabrication de bateaux. Avec d'abord le Secrétaire Général du MIJEUCOOP, puis du Préfet de KIBUYE, nous avons visité le site, que le Ministère des Travaux Publics était entrain de borner.

Ce projet consiste en:

- bornage du terrain;
- plans d'exécution de l'atelier avec bureaux;
- plans d'exécution du logement de l'expert;
- supervision des travaux.

Avec le Préfet de KIBUYE, les lieux d'implantations des bâtiments ont été déterminés.

.../...

RAPPORT DE MISSION 1 DU 18 AU 21/11/1986 A KIBUYE

Du 18 au 21 Novembre 1986, j'ai eu à me rendre à KIBUYE en compagnie du Dessinateur/mètreur de la Cellule de construction, Monsieur KANYANKORE J.M.V. Le but de la mission était la visite des différents sites d'implantation de nos chantiers.

A GISHYITA: notre première visite s'est déroulée à GISHYITA, appelé encore Chantier de l'Ouest, à quelques 25 Km de KIBUYE. Le projet Chantier de l'Ouest consiste en:

- évaluation des travaux exécutés;
- plans des bâtiments pour activités agro-pastorales;
- plans des bâtiments administratifs;
- plans des bâtiments résidentiels;
- supervisions des constructions.

A GISHYITA: nous avons pu visiter sur le site les travaux en cours sur un ancien bâtiment; le crépissage intérieur est fini; la pose du faux plafond est en cours; les cadres des fenêtres sont posés. Nous déplorons seulement la mauvaise qualité de la fabrication des menuiseries métalliques; seul 1/3 de la surface des fenêtres est ouvrante, même dans les salles de classes; les assemblages par soudure ne sont pas toujours à l'équerre.

Les menuiseries n'ont pas été peintes à l'antirouille avant d'être montées. Les linteaux (en bois), ont été posé à plat. Certains présentent des flèches et nous avons demandé leur remplacement.

Nous avons constaté aussi l'absence totale de claustras. Rendez-vous a été pris avec le Bourgmestre de GISHYITA, Gestionnaire du projet pour avoir plus de détails sur la conduite du chantier. Malheureusement le jour du rendez-vous, il était malade et alité et n'a donc pas pu nous recevoir.

A GITESI: Projet d'un atelier de fabrication de bateaux. Avec d'abord le Secrétaire Général du MIJEUCOOP, puis du Préfet de KIBUYE, nous avons visité le site, que le Ministère des Travaux Publics était entrain de borner.

Ce projet consiste en:

- bornage du terrain;
- plans d'exécution de l'atelier avec bureaux;
- plans d'exécution du logement de l'expert;
- supervision des travaux.

Avec le Préfet de KIBUYE, les lieux d'implantations des bâtiments ont été déterminés.

.../...

A KIBUYE: Projet Stade Provincial.

Toujours en compagnie du Préfet de KIBUYE, nous avons visité le Stade Provincial. Les clôtures sont déjà entièrement montées. Le Préfet nous a alors demandé de concevoir, considérant l'état actuel du Stade et les directives du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, des gradins taillés dans la montagne, et une tribune de 1000 places pour officiel, du côté ouest du stade.

J'ai eu à informer le Préfet que le stade réaménagé sera mitoyen avec l'hôpital de KIBUYE et qu'il serait prudent d'informer le Ministère de la Santé, recueillir son avis avant de lancer les grands travaux. Il a promis saisir le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif afin qu'il informe celui de la Santé.

Fait à Kigali, le 27/11/1986

COULIDIATY Christian.-

RWA/80/010

PNUD/O.P.E.

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A RUHENGERRI

LE 19/12/1986.

- Objet de la mission:
- Etude du plan d'implantation du CEFMIVA et du PPCT
 - Contact avec les autorités de la Commune MBOGO pour plan d'implantation des ateliers de reclassement des lauréats des CERAI
 - Visite du C.F.J. de KABARE.

Composition de la délégation: NSANZABAGANWA François
COULIDIATY Christian.

Déroulement de la mission:

a) SITE CEFMIVA.

La délégation s'est d'abord rendue au site d'implantation du CEFMIVA et a effectué des mesurages pour en estimer la superficie. La partie utile pour les constructions, environ 1Ha, est amplement suffisante pour abriter tous les bâtiments nécessaires pour un Centre de Formation. Néanmoins, les 3 habitations des homologues devront être placées plus loin pour les démarquer des bâtiments administratifs et d'apprentissage. Un versant de colline a été identifié et l'indemnisation de quelques pieds d'eucalyptus ne devrait pas coûter cher d'autant plus qu'on en aura besoin dans les constructions. Comme autre alternative pour les logements, il est envisageable d'exproprier les boutiques et maisons se trouvant au bord de la route à l'entrée du futur centre.

Concernant la route d'accès, un chemin assez large qu'il suffirait de renforcer par la latérite existe. Mais en son point de contact avec la route se trouve une vieille maison abandonnée qu'il faudra indemniser et détruire.

En annexe la proposition de plan d'implantation du CEFMIVA.

b) P.P.C.T.

Nous avons profité du passage à RUHENGERRI pour visiter l'usine de ciment à base de pouzzolanes pour voir en quelles mesures les constructions du CEFMIVA pourraient utiliser ce liant.

Il a été constaté que ce ciment est plus économique que celui de CIMERWA (850 FRW le sac de 50Kg) alors que les proportions ciment sable sont à peu près les mêmes et que le transport coûtera moins cher étant donné la proximité de l'usine.

.../...

) COMMUNE MBOGO.

Le Bourgmestre de la Commune Mbogo avait adressé une demande au Ministère pour une étude d'un projet d'ateliers de reclassement des lauréats des CERAI de Mbogo. Le projet a été élaboré mais il manquait les plans de construction de ces ateliers.

Le responsable du service constructions a visité les lieux pour pouvoir établir le plan d'implantation et les plans des bâtiments.

Le Bourgmestre a demandé que ces plans soient disponibles dans les meilleurs délais pour lui permettre de négocier les fonds financiers.

d) C.F.J. KABARE.

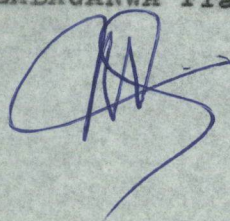
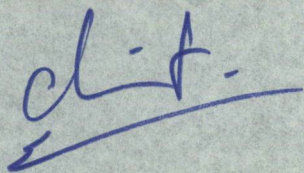
Nous avons visité ce centre parce que dans les attributions du service de construction la réfection des centres de formation occupe une grande importance d'autant plus qu'un budget ad hoc sera débloqué au début de l'année 1987.

La visite a consisté dans la prise de contact avec la direction pour présenter le V.N.U. et le nouveau service en vue de faciliter les visites de travail ultérieures.

Kigali, le 22/12/1986

COULIDIATY Christian.

NSANZABAGANWA François.

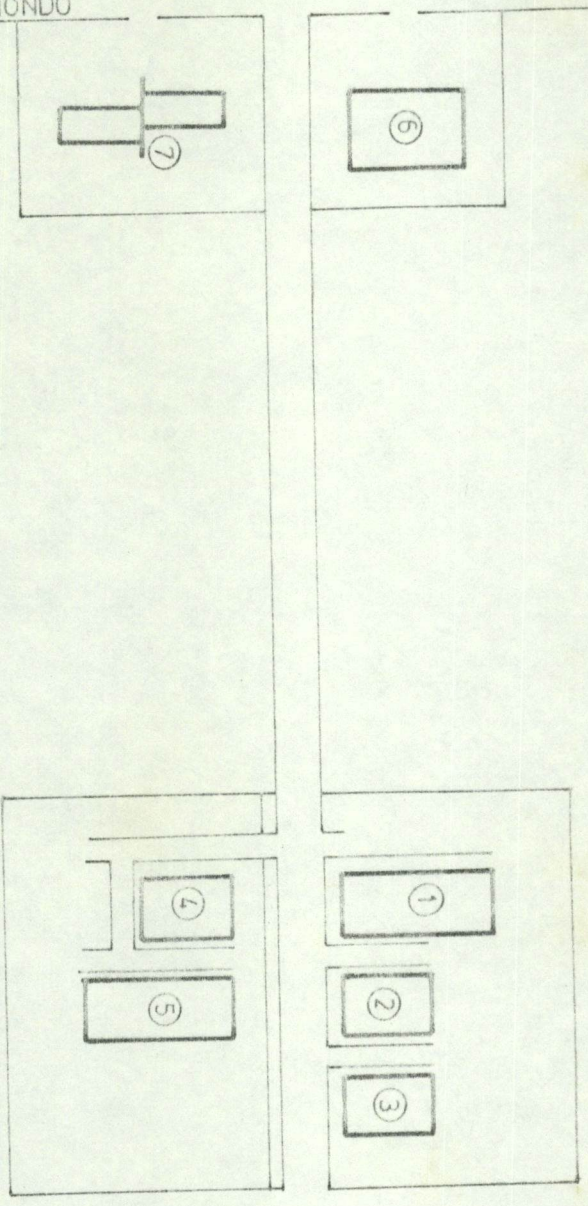


← KIGALI

RUHENGERI 16 Km →

← COMMUNE RUMONDO

MARAIS



MARAIS

CEFMIVA - SCHEMA D'ENSEMBLE

- 1 BLOC ADMINISTRATIF
- 2 BLOC TECHNIQUE
- 3 BLOC MAGASIN/ENTREPOT
- 4 BLOC CAFETERIA
- 5 BLOC DORTOIR
- 6 LOGEMENT DIRECTEUR NATIONAL
- 7 LOGEMENT CADRES NATIONAUX

COMMUNE

cellule de Gushyho, des. Division des - 12/74

Rapport Annuel d'activités - Bureau construction -

De nombreux chantiers de Jeunes, les stades régionaux, des ~~travaux~~ ^{locaux} de loisirs tout ou seront mis en chantier, sous la supervision technique du Ministère de la jeunesse et du Mouvement Coopératif. C'est pourquoi le ministère perçu la nécessité de se doter d'un bureau chargé des constructions, que nous avons appelé "Cellule de Construction". La ~~Cellule de Construction~~ ^{est} rattachée à la ~~Division de la~~ ^{Division de la} ~~Planification~~ ^{Planification} ~~et~~ ^{et} ~~ses~~ ^{ses} tâches sont les ~~suivantes~~ ^{suivantes}:

- la conception et le contrôle des travaux de construction et de réfection des centres de formation des Jeunes.
- Le conseil aux travaux d'aménagement des infrastructures sportives et des locaux de loisirs.
- Le conseil à l'installation des silos coopératifs.
- La programmation et la supervision des cours de formation relatifs à la construction.

Au programme du dernier trimestre de l'année en cours, les activités suivantes étaient retenues :

- évaluation et contrôle du chantier de l'ouest à Bishyita.
- Conception, évaluation et démarrage de la construction de l'atelier de fabrication de bateaux et du logement de l'expert.
- Plan de réaménagement puis évaluation au stade de Kibuye.
- Conception, évaluation et démarrage de la construction du ~~CEFYIVA~~ ^{Centre de formation} ~~et~~ ^{pour} ~~la~~ ^{la} ~~mise~~ ^{mise} ~~en~~ ^{en} ~~vis~~ ^{vis} ~~leur~~ ^{leur} ~~de~~ ^{de} ~~l'~~ ^{l'} ~~œuvre~~ ^{œuvre}.
- Plans de réaménagement des bâtiments du Centre de Baculiro.
- Visites sur les sites des différents chantiers.

ses activités programmées, n'ont pu être réalisées

~~que~~ que =

- la conception et l'évaluation de l'atelier de fabrication de bateaux ainsi que le logement de l'expert.

- Le plan de réaménagement et l'évaluation du stade de Kibuye. CEFUNVA

- L'avant-projet de construction du ~~CEFUNVA~~

- Une mission ^{a été effectuée} en ^{de bureau} prefecture de Kibuye pour le chantier de l'ouest, le stade régional ~~et~~ la fabrication de bateaux et le logement de l'expert en fabrication de bateaux

La Cellule de Construction a effectivement démarré le 6/11/1986 avec l'arrivée d'un volontaire des Nations-Unies, spécialiste en constructions, mis à la disposition du ministère. Jusqu'au ~~fin~~ fin novembre ^{le bureau} la Cellule de Construction ^{si équipé} manquait ~~de matériel~~ il manquait ^{progressivement en euros, sommes} crayons, gomme, papier, planches à dessin, plumes ~~etc.~~ etc. Ce problème ^{et} présente ment réglé, ~~des~~ entraves aussi sérieuses handicapaient ^{le bureau} la Cellule et par conséquent affaiblissent son rendement:

- Un moyen de déplacement approprié fait défaut au N.N.U ainsi qu'à ^{au bureau} la Cellule. En effet, compte tenu ~~de~~ ses nombreuses activités aussi bien à Kigali que dans les prefectures du pays, un ^{autre} véhicule devrait être mis à disposition, ^{de la Direction Provinciale} toujours disponible, avec un carburant et un budget d'entretien suffisant, ^{en} rapport avec les attributions. ^{comme prévu au budget 1986}

- Un téléphone dans ~~le~~ bureau ~~serait~~ ^{certains} ~~nombreux~~ déplacements ~~et~~ effectués ~~au~~ présentement
- Compte tenu des tâches ^{confiées} ~~à~~ ~~des~~ ~~personnes~~ il faudrait, en plus de l'équipe existante actuellement

③

et qui comprend : le VNU - spécialiste en construction et un dessinateur - métrier, recruter encore un technicien bâtiment, un technicien topographe et aussi un dactylographe - Ceci est un minimum.

L'année à venir, 1987, sera très intense en activités pour la cellule de construction :

- Conception, dessin, tirage de nombreux projets.
- écriture, dactylographie et reliure des cahiers spéciaux de charge pour chaque projet de construction.
- Mission de contrôle sur tous les chantiers.

(Ci-joint ^{annexe} le plan de travail pour l'année 1987) - Le succès de ce programme dépend le minimum demandé.

D. Pour les missions - 1982

Christ
Coulidiaty Christian -
12.12.86

1.1.3. BUREAU CONSTRUCTION

Rapport Fin d'année

De nombreux Chantiers de Jeunes, les Stades régionaux, des locaux de loisirs sont ou seront mis en Chantier, sous la supervision technique du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. C'est pourquoi le Ministère a perçu la nécessité de se doter d'un bureau chargé des constructions, que nous avons appelé "Bureau de construction". Il est rattaché à la Division Planification et ses tâches sont les suivantes:

- La conception et le contrôle des travaux de construction et de réfection des centres de formation des jeunes;
- Le conseil aux travaux d'aménagement des infrastructures sportives et des locaux de loisirs;
- La programmation et la supervision des cours de formation relatif à la construction.

Au programme du dernier trimestre de l'année en cours, les activités suivantes étaient retenues:

- évaluation et contrôle du chantier de l'Ouest à GISHYITA;
- conception, évaluation et démarrage de la construction de l'atelier de fabrique de bateaux et du logement de l'expert;
- plan de réaménagement puis évaluation du stade de KIBUYE;
- conception, évaluation et démarrage de la construction du CEFMIVA à RUHONDO (centre de formation pour la mise en valeur de l'argile);
- plans de réaménagement des bâtiments du centre de GACULIRO;
- missions sur les sites des différents chantiers.

Des activités programmées, n'ont pu être réalisées que:

- la conception et l'évaluation de l'atelier de fabrique de bateaux ainsi que le logement de l'expert;
- le plan de réaménagement et l'évaluation du stade de KIBUYE;
- l'avant-projet de construction du CEFMIVA;
- une mission a été effectuée en préfecture de KIBUYE pour le chantier de l'Ouest, le stade régional, la fabrique de bateaux et le logement de l'expert en fabrique de bateau.

Le Bureau de construction a effectivement démarré le 6/11/1986 avec l'arrivée d'un Volontaire des Nations-Unies, Spécialiste en constructions, mis à la disposition du Ministère, Jusque fin Novembre le Bureau de construction s'équipait progressivement en crayons, gommes, papier, planches à dessin, plumes. Ce problème est présentement réglé. Des entraves aussi sérieuses handicapent le Bureau, et par conséquent affaiblissent son rendement:

.../...

- moyen de déplacement approprié fait défaut au V.N.U. ainsi qu'au Bureau. En effet, compte tenu de ses nombreuses activités aussi bien à KIGALI que dans les Préfectures du pays, un autre véhicule devrait être mis à disposition, de la Direction Planification comme prévu au budget 1986.

Kigali, le 12/12/1986

COULIDIATY Christian

V.N.U.

COULIDIAYT Christian
VNU - RWA/80/010
Bureau Constructions
MIJEUCOOP.

Rapport de mission effectuée au
Centre de KAVUMU le 16.01.1987.

Le vendredi 16 Janvier 1987, accompagnant le Secrétaire Général du MIJEUCOOP, j'ai effectué une mission d'évaluation de travaux à KAVUMU. A Kavumu existe un vaste complexe d'accueil pour sportifs. Ce complexe comprend des appartements, des cuisines, des dortoirs, des bureaux, des magasins, des salles de classes, un réfectoire, des logements pour le Directeur et pour l'assistant technique, une buanderie.... etc...

Les bâtiments du Centre sont en très mauvais état. Ils n'ont probablement pas été entretenus de puis leur réalisation.

Ma mission a été décidée suite à un devis de réfection s'élevant à 7.940.483 FRW présenté par l'entreprise ENICO. Un devis préparé et présenté par le bureau constructions du MIJEUCOOP devrait permettre aux autorités de décider en toute connaissance de cause. La mission ce jour avait donc pour but l'inventaire de tous les travaux à effectuer sur ce Centre. Une autre mission à KAVUMU avec un collègue du bureau constructions devrait nous permettre de faire les levés nécessaires et écrire les devis quantitatifs et estimatifs.

Au cours de la mission à KAVUMU, il a été fait deux suggestions

1. Réaménager la pièce attenante au garage afin qu'elle serve de chambre de passage.
2. Etudier la possibilité de transformer le local de l'ancien groupe électrogène en maison d'habitation.

Après le complexe de KAVUMU, nous nous sommes rendus à URUKALI (NYABISINDU). Il est souhaitable que ce bâtiment historique soit repeint selon les règles de l'art. En effet, la peinture faite actuellement présente des différences de tons sur une même façade, alors qu'elle doit être uniforme. Sur certaines façades du bâtiment, on a l'impression que l'eau utilisée pour préparer la peinture n'était pas propre.

.../...

Un gaspillage de peinture a été aussi constaté dans les cuisines, pour un résultat médiocre : l'entre preneur a essayé de peindre en blanc un plafond noir de fumée ! Il a aussi essayé de peindre en rouge un mur tout aussi noir de fumée;

La mission était de retour à Kigali à 14H.
Ci-joint un descriptif ainsi que les clauses techniques de réfection du complexe de KAVUMU.

COULIDIATY Christian.-

CENTRE D'ACCUEIL DE KAVUMU
DESCRIPTION ET CLAUSES TECHNIQUES
DE REFECTION

Le complexe d'accueil des Sportifs à KAVUMU comprend:

- des appartements;
- des cuisines;
- des dortoirs;
- des bureaux;
- des magasins de stockage;
- des salles de classes;
- une chambre de passage pour chauffeurs;
- des sanitaires;
- une buanderie;
- des logements;
- un local pour groupe électrogène;
- un garage;
- une cours intérieure bétonnée.

Le projet consiste en la réhabilitation des locaux du complexe.
Ces locaux n'ont probablement pas été entretenus depuis leur réalisation.

C'est ainsi que les constats suivants ont été faits:

- couverture des locaux à refaire;
- des trottoirs à construire;
- des peintures à reprendre;
- des reprises dans les murs;
- des installations sanitaires et électriques à vérifier;
- des chapes à reprendre;
- des volets à remplacer;
- des gouttières métalliques à souder;
- des cache-rails à fixer;
- des planches de rive à installer;
- des plafonds à installer ou à réparer;
- des vitres à remplacer;
- des serrures à remplacer;
- des placards et armoires à réparer;
- des grilles de protection à installer.

CLAUSES TECHNIQUES

1. IMPLANTATION

a) Avant les travaux: le fonctionnaire dirigeant désigné par le

MICROCOOP affectera un local à l'entrepreneur. Ce local servira

au stockage des matériaux et, éventuellement aux réunions périodiques

de chantier.

b) Pendant les travaux: l'entrepreneur assurera à ses frais le gardien-

nage de son stock. Il est aussi responsable de toute perte ou

détérioration dans les locaux mis à sa disposition pour réfection

pendant toute la durée du chantier.

2. TERRASSEMENT / DEMOLITIONS

L'épandage des terres en excès ou autres matériaux de démolition

non récupérables, se fera en principe sur la parcelle du centre et aux

emplacements à déterminer avec le fonctionnaire dirigeant. Cependant,

sur ordre de ce dernier, l'entrepreneur prendra toutes dispositions utiles

pour évacuer à ses frais les terres ou autres matériaux de démolition non

récupérables.

3. FONDATIONS

Un rejointoyage des fondations doit être exécuté au mortier de

ciment dosé à 350 Kg.

4. TROTTOIRS

Extérieurement, le long des murs, il sera construit un trottoir de

80 cm de large avec une pente suffisante pour évacuer les eaux de pluie.

Les trottoirs seront faits par joints position de briques cuites jointes

au ciment; puis d'une chape en béton dosé à 250 Kg/m²

5. MACONNERIE

Les maçonneries ayant subi de sérieuses dégradations seront reprises.

Celles, extérieurement salies par les chutes d'eau de pluie des toitures

seront nettoyées. Les rejointoyages seront repris aux endroits nécessaires

Les fissures dans les maçonneries seront supprimées.

....

6. MORTIERS

Il sera fait emploi, pour les différentes catégories d'ouvrages des mortiers au C.P.A. ci-dessous:

- mortier de liaison pour l'ensemble des maçonneries, portantes et non-portantes = 350 Kg/m³
- mortier réservé aux crépissages intérieurs = 350 Kg/m³ (réalisation de la première couche par projection de mortier à la truelle, dressage à la latte et couche terminale en ciment lissé);
- mortier réservé aux rejointoyages = 350 Kg/m³.

7. CHAPE ET RECOUVREMENT DES SOLS

Des chapes et recouvrements des sols seront à reprendre, après démolition. Dosage = 250 Kg/m³

8. PLINTHE

L'ensemble des pièces du complexe sera réalisé, en pourtours, par apposition de plinthe continue en cimentage lissé et peint à l'huile. La hauteur uniforme sera de 20 cm.

9. CHARPENTE

Toutes les charpentes doivent être inspectées. Celles qui ont pris de l'eau et qui sont donc devenues peu résistantes seront remplacées. Les pièces en bois remplacées seront traitées contre les parasites.

10. TOITURES

Toutes les couvertures métalliques doivent être remplacées par des tôles ondulées galvanisées.

11. FAUX-PLAFOND

Vérification complète des bois de solivage et mise à niveau si nécessaire. Remplacer toutes les feuilles manquantes ou détériorées.

12. CACHE-RAILS

Chaque baie vitrée sera pcurvue intérieurement en zones hautes, de cache-rails en bois vernis avec adjonction de rails métalliques. Les éléments contigus reprenant à la fois portes et fenêtres seront réalisés en une seule pièce.

La largeur des fonds sera étudiée de telle façon que les rideaux puissent coulisser aisément. Les retours seront dimensionnés pour permettre un coulissage complet des rideaux au delà des zones vitrées.

13. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Toute l'installation électrique doit être visitée afin de déceler d'éventuels défauts. Les pièces présentant des défauts seront automatiquement remplacées. Les éléments manquants ou quantitativement insuffisants seront fournis et installés.

14. INSTALLATIONS SANITAIRES

Toutes les installations sanitaires feront l'objet d'une inspection afin de déceler d'éventuels défauts. Les pièces présentant des défauts seront automatiquement remplacées. Les éléments manquants ou quantitativement insuffisants seront fournis et installés.

15. HUISSERIE - VITRERIE - GRILLES DE PROTECTION

- Toutes les portes métalliques ou en bois doivent être revues pour s'assurer de leur bon fonctionnement;
- Toutes doivent être munies de serrure de sécurité;
- Toutes les fenêtres doivent être revues pour s'assurer de leur bon fonctionnement;
- Toutes les vitres manquantes doivent être remplacées. La pose se fera en double mastic;
- Des grilles de protection sont à prévoir extérieurement, au droit de toutes les baies des portes et fenêtres vitrées avec scellement aux maçonnerie des pourtours ou aux ouvrants suivant les cas envisagés. Un échantillon des grilles de protection doit être présenté pour approbation.

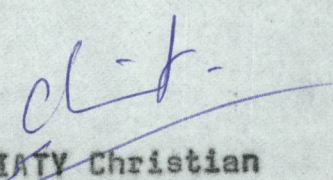
16. PEINTURE

- Sur les parois intérieures, il y sera apposées trois couches de peinture latex "Pierre de France".
- Dans les pièces d'eau (cuisine, douche, WC), les parois recevront 3 couches de peinture à l'huile, de couleur blanche;
- Les portes et fenêtres seront entièrement repeintes. Les huisseries extérieures métalliques et ferronneries des grilles seront protégées, outre la peinture d'usine (antirouille), par la pose de peinture qualité "émail", 3 couches;
- Les gouttières et autres récepteurs métalliques d'eau de pluie, après remise en état, recevront 3 couches de peinture à l'huile.

17. NETTOYAGE DU CHANTIER

A la fin de ses travaux, et avant réception de ceux-ci, l'entrepreneur est invité à nettoyer soigneusement les zones du parcellaire touchées par ses interventions. Il y pratiquera l'enlèvement de tout dépôt de sable, ciment, gravier, briques ou matériaux généralement quelconques déposés à l'occasion de son entreprise. Les locaux doivent être rendus très propres, exemptes de toute tâche de peinture.

N.B.: Les présents descriptifs, clauses techniques et devis quantitatif et estimatifs se complètent mutuellement. Un ouvrage désigné dans le devis quantitatif et estimatif sans être indiqué aux présents descriptifs et clauses techniques doit être exécuté par l'entrepreneur et inversement, ceci pour un achèvement complet des travaux à entreprendre.


COULIODIATY Christian
V.N.U. - RWA/80/0/0
Bureau Constructions
MIJEUCOOP.